Communauté de communes

Pays de Colombey et du Sud Toulois

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2022

Table des matières

LEXIQUE **4**

NOTICE DE LECTURE **5**

INTRODUCTION **7**

1 Présentation générale du service 7

2 Evénements marquants de 2018 à 2021 8

3 Synthèse des marchés en cours 9

PREMIERE PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS **10**

ORDURES MENAGERES **10**

1 Moyens techniques et humains 10

2 Production d'ordures ménagères 11

3 Coûts des ordures ménagères 12

EMBALLAGES RECYCLABLES **15**

1 Moyens techniques et humains 15

2 Production d'emballages recyclables 15

3 Coûts des emballages recyclables 16

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : VERRE **21**

1 Moyens techniques et humains 21

2 Production de verre 21

3 Coûts du verre 22

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS **24**

1 Moyens techniques et humains 24

2 Production de papiers 24

3 Coûts des papiers 25

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC) **28**

1 Moyens techniques et humains 28

2 Production de textiles 29

3 Coût du service 29

DECHETS VERTS **30**

1 Moyens techniques et humains 30

2 Production de déchets verts 31

3 Déchets verts en déchetterie 31

4 Déchets verts en plateforme de compostage 33
DECHETTERIE 34
1 Moyens techniques et humains 34
2 Prestations 34
3 Eco-organismes 34
4 Déchets diffus 35
5 Production 36
6 Coûts du service 38
COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS 43
1 Collecte en porte-à-porte 43
2 Accès en déchetterie 43
DEUXIEME PARTIE : PREVENTION / PROJETS 45
1 Mise en place d'un contrôle d'accès en déchetterie d'ALLAIN 45
2 Changement des fréquences de collecte 45
3 Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est 47
4 Création du Pôle Prévention et Tri 47
ANNEXES 48
SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA GESTION MUTUALISE DU SERVICE COVALOM 48
ORGANIGRAMME du service 49
EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES 50
EVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE 51
EVOLUTION DES COUTS DE FINANCEMENT DU SERVICE 52
COMPARATIF EN PROPORTION DES COUTS ET TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS 53
SYNTHESE 2022 54

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

CCMM : Communauté de Communes Moselle et Madon

CCPCST : Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Coût aidé : Ensemble des charges sur lesquelles sont déduites les recettes industrielles (ventes d'énergies et de matériaux), les soutiens des éco-organismes et les aides

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et assimilés

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets liquides ou pâteux de bricolage, jardinage, entretien des bâtiments, …)

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petits et gros électroménagers, écrans, appareils électriques divers)

ECT : Extension des Consignes de Tri à tous les emballages en plastiques et aux petits aluminiums

GEM : Gros Electroménager (réfrigérateur, congélateur, cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, …)

GEM F : Gros Electroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, …)

GEM HF : Gros Electroménager Hors Froid (cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, …)

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, partie non recyclable des ordures ménagères (bac/sac noir)

PAM : Petits Appareils en Mélange (sèche-cheveux, micro-ondes, aspirateur, robot ménager de cuisine, friteuse, …)

PàP : Porte-à-Porte, collecte des déchets devant chaque habitation

PAV : Point d'Apport Volontaire, site spécifique dédié à la collecte de certaines catégories de déchets (verre, papiers, textiles) en conteneurs

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

RSOM : Fraction des recyclables secs présents dans les ordures ménagères

SPL : Société Publique Locale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, taxe indexée sur le foncier bâti de chaque habitation. Permet le financement du service de collecte et traitement des déchets de la collectivité.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

VL : véhicule léger, voiture de particulier

NOTICE DE LECTURE

Cette notice de lecture a pour but d'aider à la compréhension des coûts présentés dans tous les tableaux et graphiques de ce rapport d'activités.

Les coûts sont présentés TTC et sont principalement issus de la Matrice des coûts® élaborée en collaboration avec l'ADEME Grand Est. Les éléments pris en compte pour chaque poste dans la matrice peuvent différer légèrement des charges prises en compte dans la comptabilité analytique de COVALOM ou des collectivités.

Les coûts issus de la Matrice des coûts sont toujours des « coûts aidés ».

Coûts aidés : Somme des charges (« coût complet ») auxquelles on retire

1. les recettes industrielles (ventes de matières : papiers, carton, emballages, ferraille …)
2. les soutiens des société agréées (CITEO, Eco-mobilier, Ecosystem …)
3. les aides (Région, CD 54, autres subvention, ADEME …)

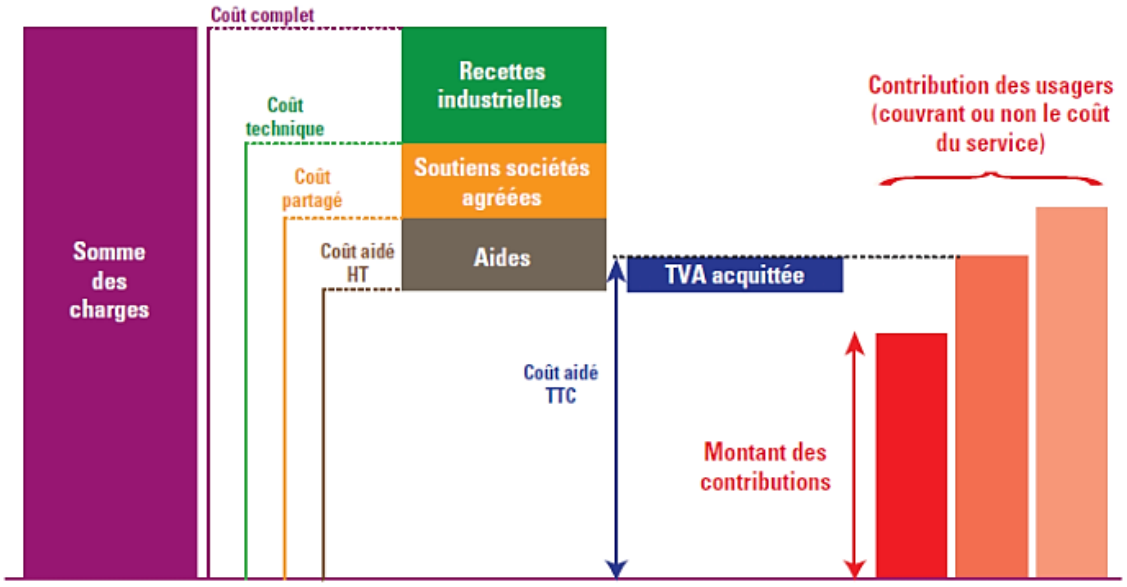

Coûts de pré-collecte : inclus les coûts d'achat des bacs/sacs/conteneurs (verre et papiers) et leur amortissement le cas échéant, charges de livraison des bacs/sacs, charges de mise en place ou déplacement des conteneurs. Les charges du personnel mobilisé pour ces livraisons font partie des coûts de pré-collecte.

Coûts de collecte : inclus les charges de location de bennes, charges de gardiennage (déchetterie), charges des équipages (régie de collecte), charges inhérentes aux bennes OM, vêtements de travail

Coûts de collecte en porte-à-porte : inclus les coûts de pré-collecte et les coûts de collecte

Coûts de transport : inclus les coûts de rotation de benne, transfert et transport

Coûts de collecte et transport : inclus les coûts de collecte et les coûts de transport

Coûts de tri et conditionnement : inclus les coûts liés au tri des déchets (emballages recyclables, papiers, cartons)

Coûts de traitement : inclus les coûts de prestation de traitement (conditionnement/mise en balle, enfouissement, incinération, compostage, …)

Coût technique : selon le flux ce montant peut être composé des coûts de pré-collecte, des coûts de collecte, des coûts de transport, de tri et conditionnement ou des coûts de traitement

Recettes industrielles : composée principalement de la vente de matière issue du tri des habitants

Soutiens sociétés agréées : correspond aux soutiens des éco-organismes versés pour l'année considérée, pour prendre en charge la formation de nos agents aux filières, la mise à disposition et l'entretien de lieux de collecte (quai en déchetterie, espace public pour les points d'apport volontaire), la mise en œuvre de la signalétique adéquate, et d'opération de communication régulière ou événementielle.

- **CITEO** prend en charge par le biais des soutiens les coûts relatifs à la mise en œuvre des filières des **emballages** (sac jaune, collecté en porte-à-porte), **du verre et des papiers** (conteneur en apport volontaire) ; verse également une indemnité par matériau, à la tonne collectée.
- **Corepile** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de fûts et signalétique), au transport et traitement **des piles et petites batteries**.
- **DASTRI** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de boite pour les patients et de cartons de massification), au transport et au traitement des **déchets d'activités de soins à risque infectieux** (DASRI) pour les patients en auto-traitement.
- **EcoDDS** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de caissette et bac), le transport, le tri et le traitement d'un certain nombre de **déchets de bricolage et jardinage** (seuils et volume à respecter)
- **Eco-Mobilier** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de benne 30m^3), le transport et le traitement pour la filière des **déchets d'éléments d'ameublement** (mobilier, rangement, assise, literie)
- **Ecosystem** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de contenants et de signalétique), au transport et au traitement pour la filière **des déchets d'équipement électriques et électroniques** (D3E), ainsi que **des lampes et néons**
- **Re_fashion (ex Eco-TLC)** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition des conteneurs), le transport, le tri et le traitement **de textiles, linges de maison et chaussures**

INTRODUCTION

1 Présentation générale du service

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (CCPCST) est composée de 38 communes :

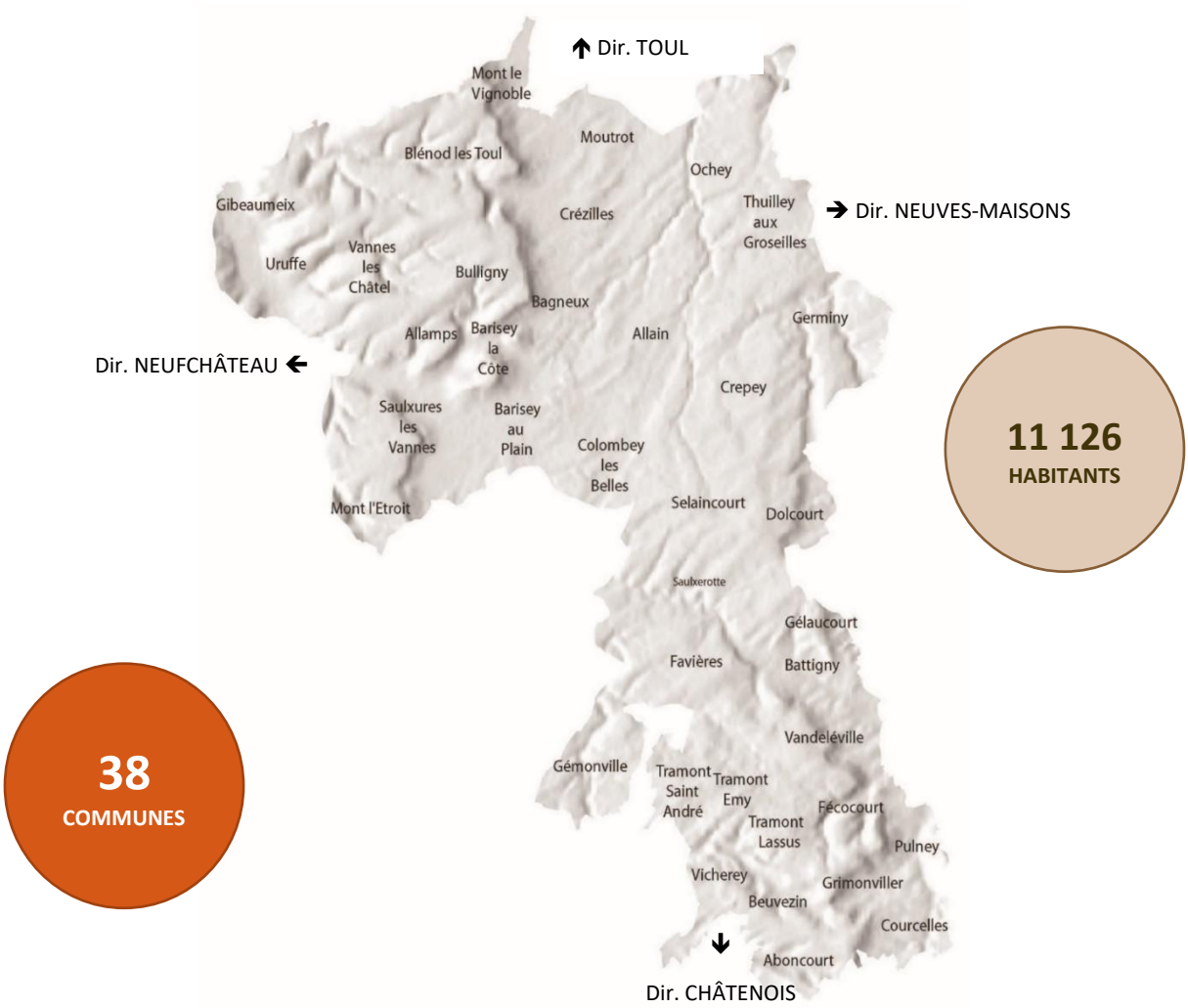

La Société Publique Locale (SPL) COVALOM assure la gestion des déchets ménagers de la CCPCST en mutualisation avec le territoire de la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) (voir détails et organigramme en **Annexe**).

Cette mutualisation a pour but d'intervenir à plusieurs égards :

- en termes écologiques : enjeux de prévention et de réduction du volume de déchets, de valorisation maximale des déchets collectés,
- en termes de service apporté à l'habitant,
- en termes économiques et financiers : enjeu de maîtrise des coûts et donc de la contribution demandée aux habitants.

2 Evénements marquants de 2018 à 2021

2018

- TGAP enfouissement : 24€/t (site de Lesmenils) et 16€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3,01€/t
- TEOM : 13,08%
- Travaux d'agrandissement de la déchetterie d'ALLAIN
- Création de CITEO : fusion d'Eco-Emballages et eco-folio

2019

- TGAP enfouissement : 24€/t (site de Lesmenils) et 17€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3€/t
- TEOM : 13,08%
- Candidature AAP ADEME GEBIODEC : COVALOM est lauréat
- Candidature AAP CITEO pour ECT : dossier retenu
- Renouvellement des marchés de prestations
- Nouveau Directeur : Gérald EL KOUATLI
- Nouveau Responsable exploitation Déchetteries : Bertrand GREGOIRE

2020

- TGAP enfouissement : 25€/t (site de Lesmenils) et 18€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3€/t
- TEOMi : 13,08%
- *Pandémie mondiale COVID-19*
- Elections et renouvellement des élus référents
- Nouveau PDG COVALOM : Jean-Luc FONTAINE
- Nouvel animateur Biodéchets : Côme DE LA GORCE
- Création du réseau JARDINS
- Passage effectif en Extension de Consignes de Tri (ECT)

2021

- TGAP enfouissement : 37€/t (site de Lesmenils) et 30€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 8€/t
- TEOM : 13,73%
- *Pandémie mondiale COVID-19*
- Création du pôle prévention avec 2 ambassadeurs de la prévention et du tri
- Réalisation d'un MODECOM sur OMr et tout-venant de déchetterie
- Etude d'optimisation de la gestion des déchets verts et biodéchets
- Etude de faisabilité de mise en oeuvre d'une tarification incitative
- Mise en place d'un système d'accès par badge à la déchetterie à Allain

2022

- TGAP enfouissement : 40€/t et TGAP incinération 11€/t
- TEOM : 13,73%
- Nouvelle ambassadrice de la prévention et du tri : Julie POUGET
- **Changement des fréquences de collecte à partir du mois d'avril : OM en C0,5 et tri en C1**
- Révision des tarifs des professionnels en entrée de déchetterie
- Conclusions de l'étude de faisabilité de mise en oeuvre d'une tarification incitative
- Renouvellement des marchés de traitement OM et tri, collecte des PAV

3 Synthèse des marchés en cours

3.1 Depuis juillet 2019

DECHETTERIE

Durée : 4 ans fermes

Durée : 1 an, reconductible 3 fois 1 an

Durée : 1 an, reconductible 2 fois 1 an

Location, rotation, transport des **bennes**
CITRAVAL

Traitement **déchets verts**
SUEZ ORGANIQUES

Reprise **ferraille**
GDE METALIFER

Tri, mise en balle et reprise des **cartons**
VEOLIA / REVIPAC

Collecte, tri et conditionnement des **DDS**
CHIMIREC EST

Traitement **bois**
CITRAVAL

Traitement **gravats**
SARL AGIL

3.2 Depuis juillet 2022

AUTRES MARCHES

Durée : 4 ans fermes
3 ans fermes, reconductible 1 fois 1 an (lot OM)

Traitement des **OM**
SUEZ / VEOLIA

Tri et conditionnement des **emballages recyclables**
PAPREC

Tri, conditionnement des **papiers**
VEOLIA

Collecte et transport du **verre** et des **papiers**
CITRAVAL

PREMIERE PARTIE :
INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

ORDURES MENAGERES

1 Moyens techniques et humains

Bacs pucés depuis 2013

Volume de 140 à 660 litres

Bennes ordures ménagères

Bennes FAUN sur Châssis RENAULT
Système d'identification SIMPLICITI
Capacités de 26 tonnes

Personnel

0,8 équipages
2,4 agents
1 agent de manutention mutualisé

Fréquences de collecte

NOUVEAU
Avril 2022

4 tournées par semaine
Collecte toutes les 2 semaines pour les particuliers
Collecte toutes les semaines : métiers de bouche, autres professionnels le nécessitant, grands ensembles collectifs

Traitement

Enfouissement : site de Pagny/Meuse (55) ou site de Lesménils (54), SUEZ
Incinération : site de Ludres (54), Val'érgie pour VEOLIA

2 Production d'ordures ménagères

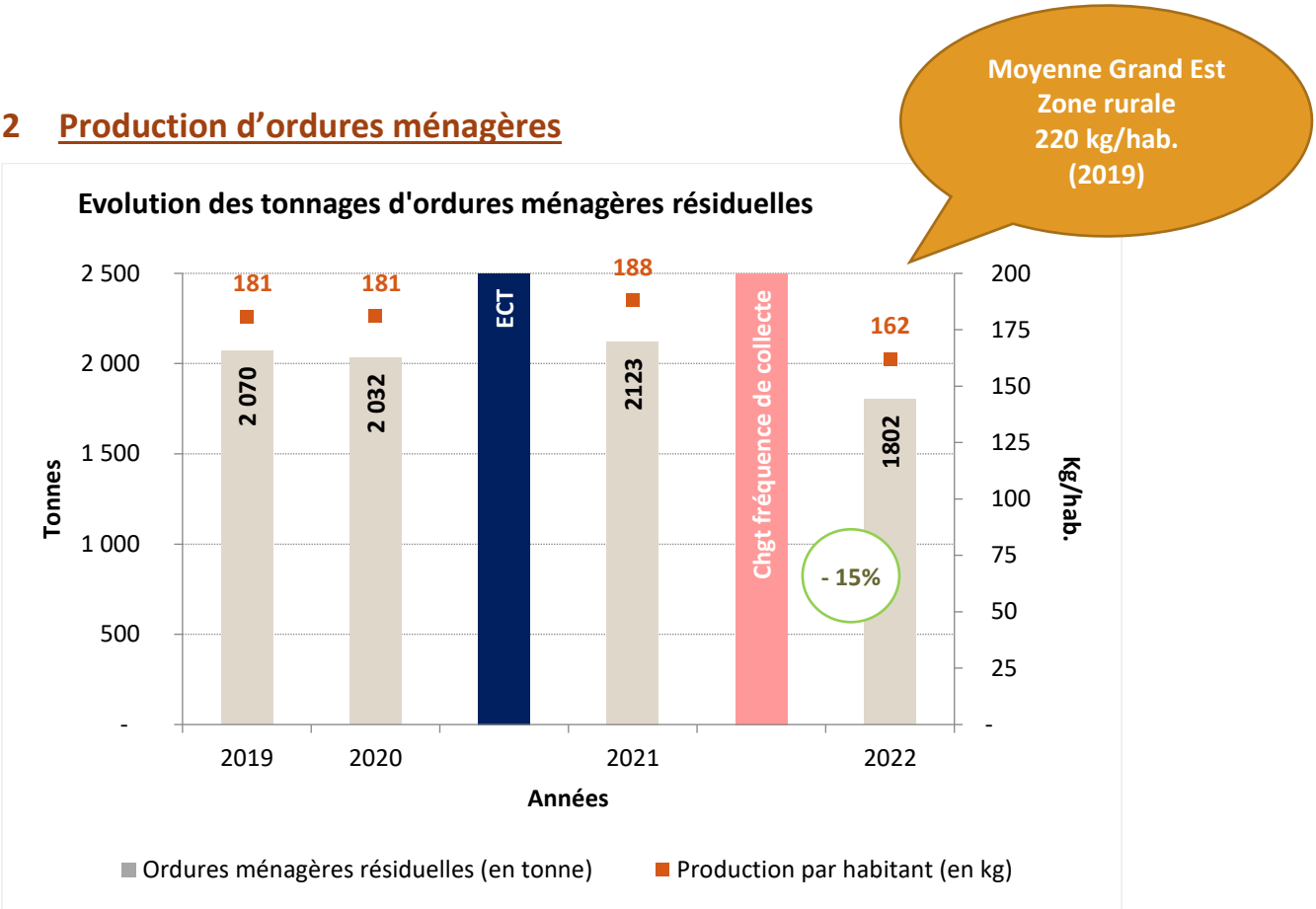

Le changement des fréquences de collecte à partir du mois d'avril a nettement fait diminuer la production des ordures ménagères sur l'année : **- 15%**.

La part de déchets enfouis a été plus importante en 2022, sans toutefois atteindre les 80% initialement prévus au marché.

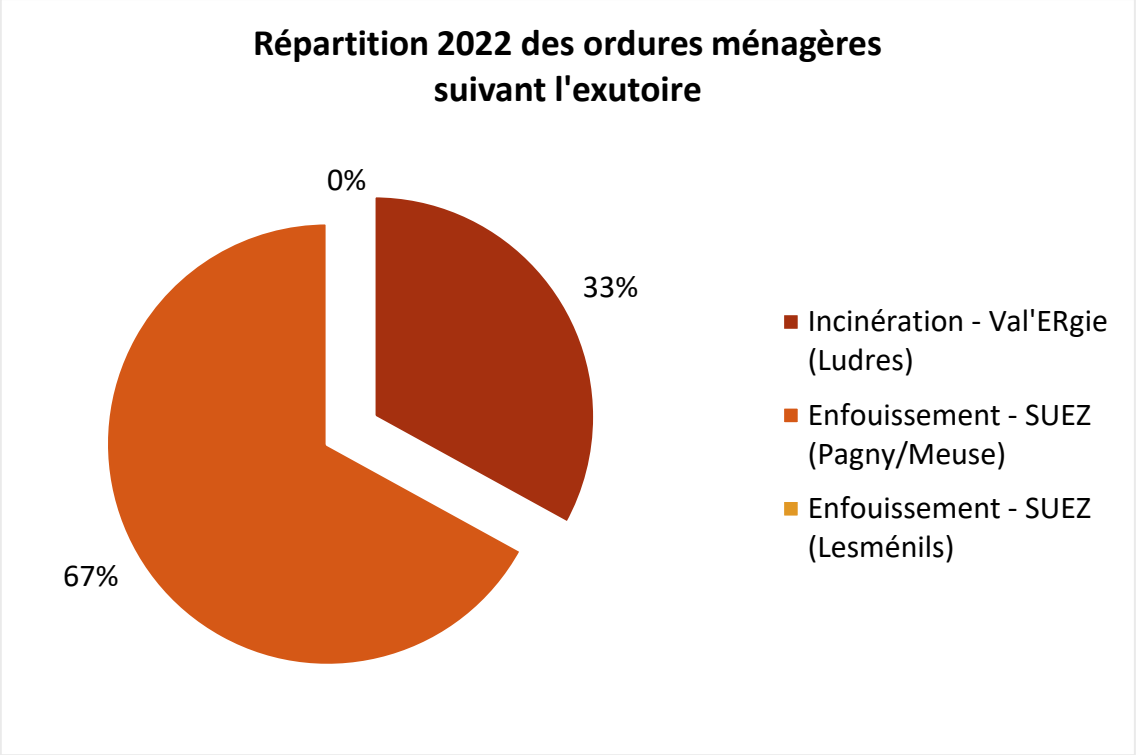

Ces dernières années les ordures ménagères n'ont pas toujours été expédiées en proportion égales vers les différents exutoires. L'enfouissement à Lesménils a été abandonnée pour des raisons de coûts de transfert et transport à assurer en sus.

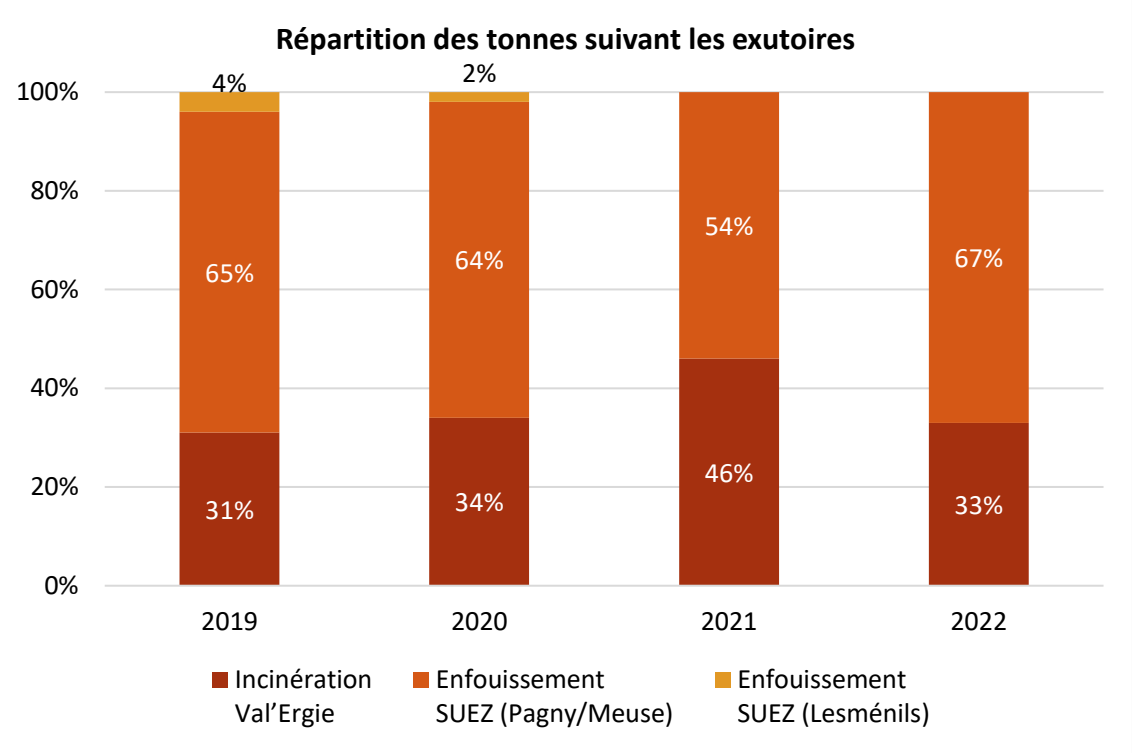

3 Coûts des ordures ménagères

3.1 Focus sur les coûts de collecte des OMR

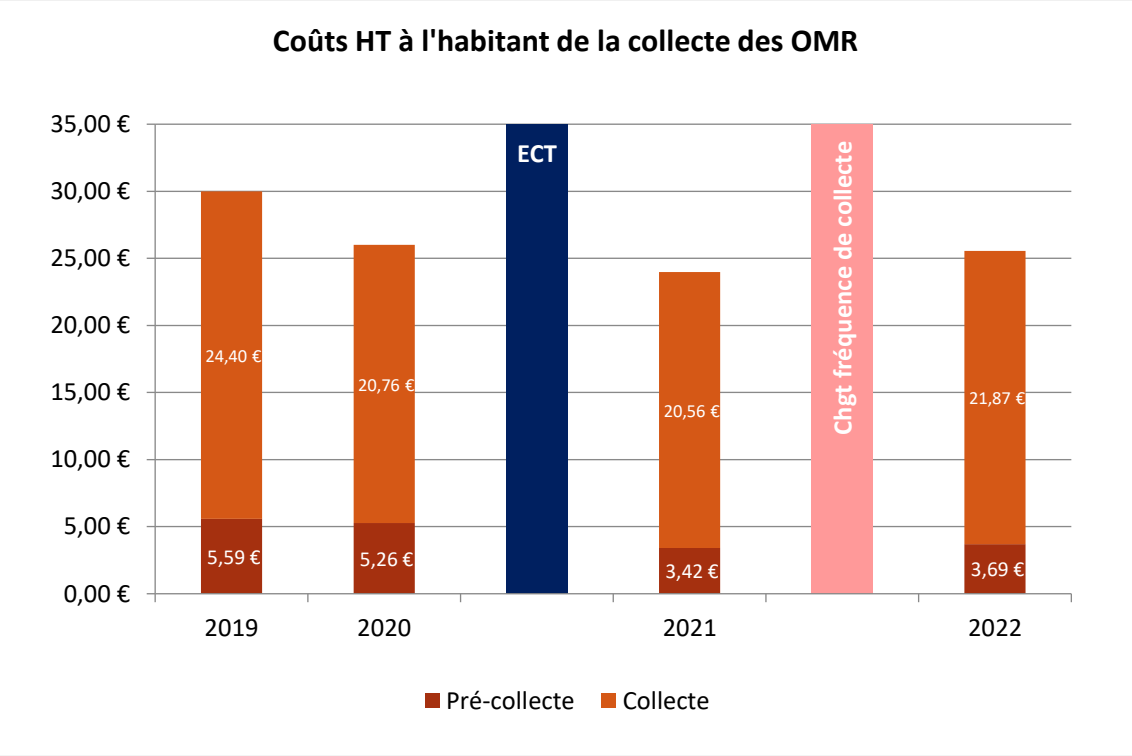

Une stabilité des coûts de pré-collecte s'installe. Les coûts de collecte augmentent légèrement. Cela est notamment dû à une augmentation de la valeur du point d'indice et donc de la part salariale.

3.2 Prix unitaires de traitement

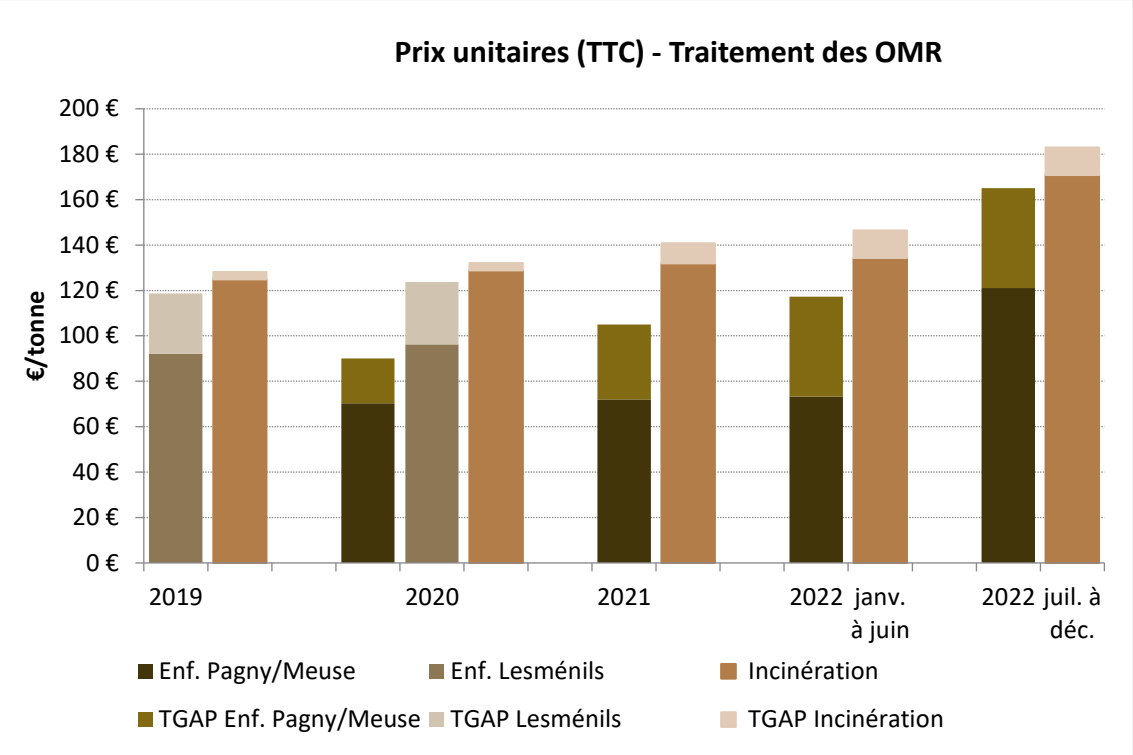

3.3 Coûts de gestion du flux

Ces coûts comprennent la pré-collecte, la collecte, le transit, le traitement (enfouissement ou incinération) et la TGAP, ainsi que les coûts de prévention.

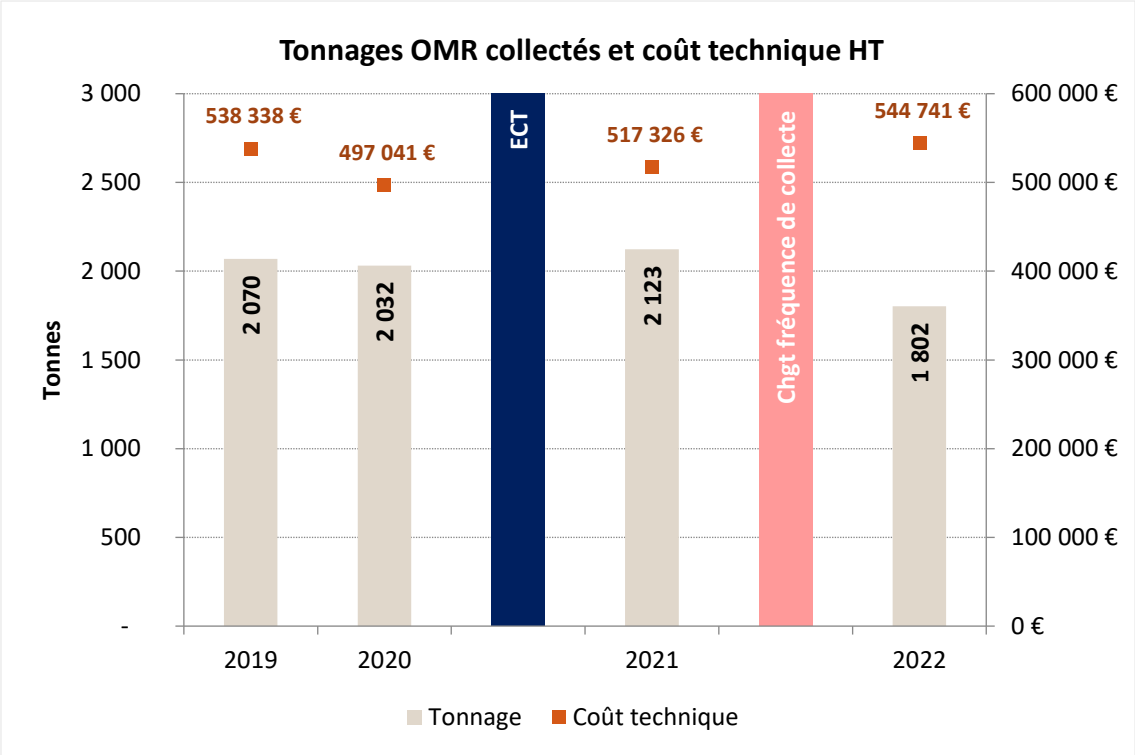

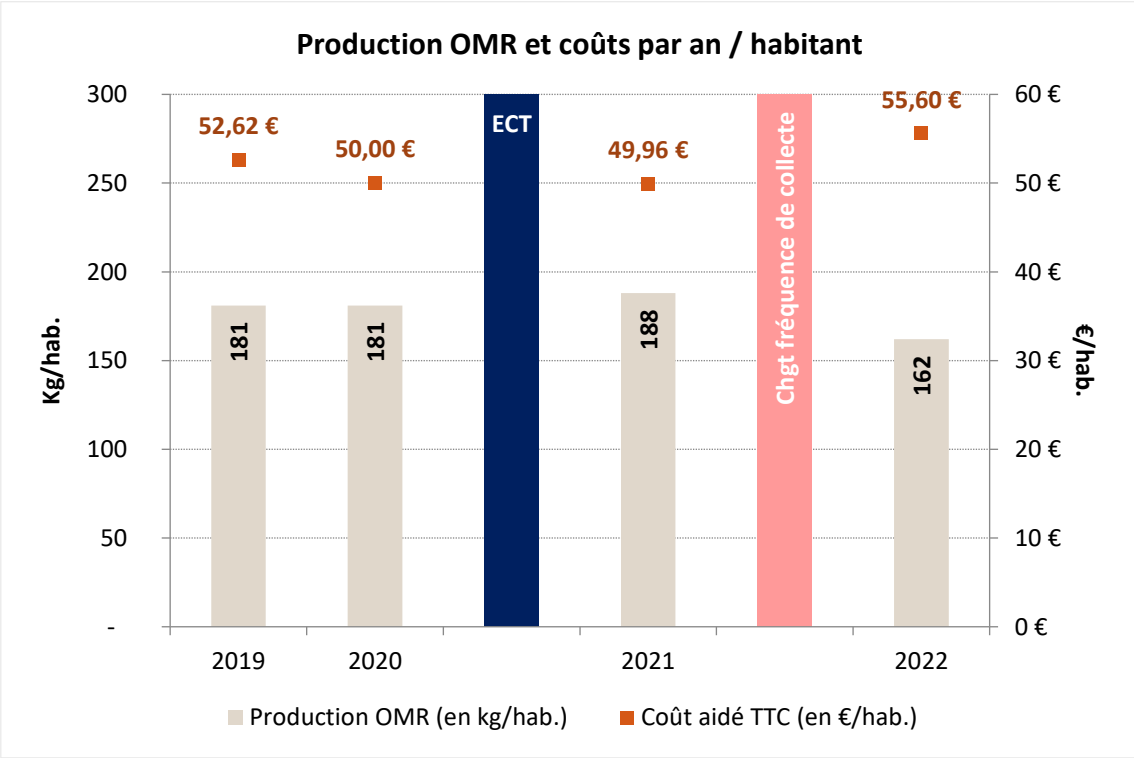

Le changement des fréquences de collecte a permis de diminuer la production d'ordures ménagères par chaque habitant. Cependant, cette baisse s'est vue assortir d'une augmentation importante des coûts de traitement (TGAP incluse) suite au renouvellement des marchés en milieu d'année. Le renforcement des actions de prévention et de réduction des déchets devra permettre de voir la trajectoire des tonnages collectés continuer de baisser afin de maintenir les coûts dans les années à venir.

EMBALLAGES RECYCLABLES

1 Moyens techniques et humains

Bacs pucés (collectifs et professionnels)
Volume de 140 à 660 litres
Eco-sacs

Bennes ordures ménagères
Bennes FAUN sur châssis Volvo
Système d'identification SIMPLICITI
Capacités de 19 tonnes

NOUVEAU
Avril 2022

Personnel
1,2 équipages
2,6 agents
1 agent de manutention mutualisé

Fréquences de collecte
6 tournées par semaine
Collecte chaque semaine

Tri
Les emballages collectés sont envoyés au centre de tri de PAPREC à Dieulouard (54)

2 Production d'emballages recyclables

En 2022 : 537 tonnes collectées, soit 48 kg / hab. *[Soit 64 kg/hab. avec les Papiers]*

Moyenne Grand Est
EMB.REC. + PAPIERS
Zone rurale
47 kg/hab.
(2019)

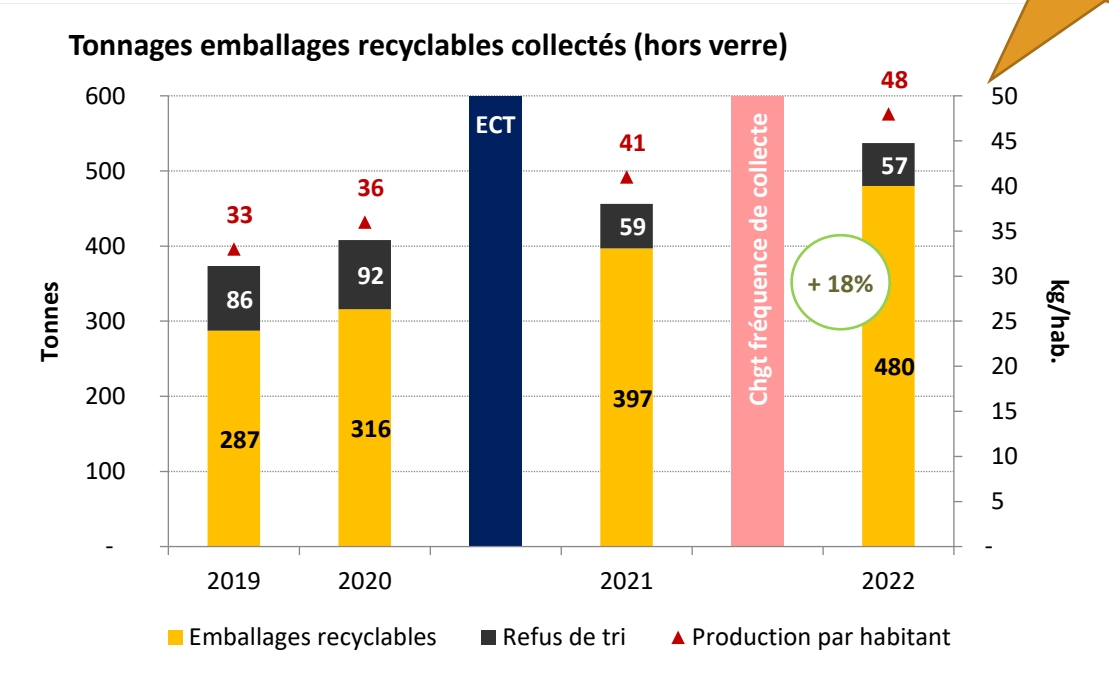

Le changement de fréquence de collecte avec un passage toutes les semaines en porte-à-porte à partir d'avril 2022, a permis d'augmenter de 18% les tonnages collectés.

3 Coûts des emballages recyclables

3.1 Focus sur les coûts de collecte des emballages recyclables

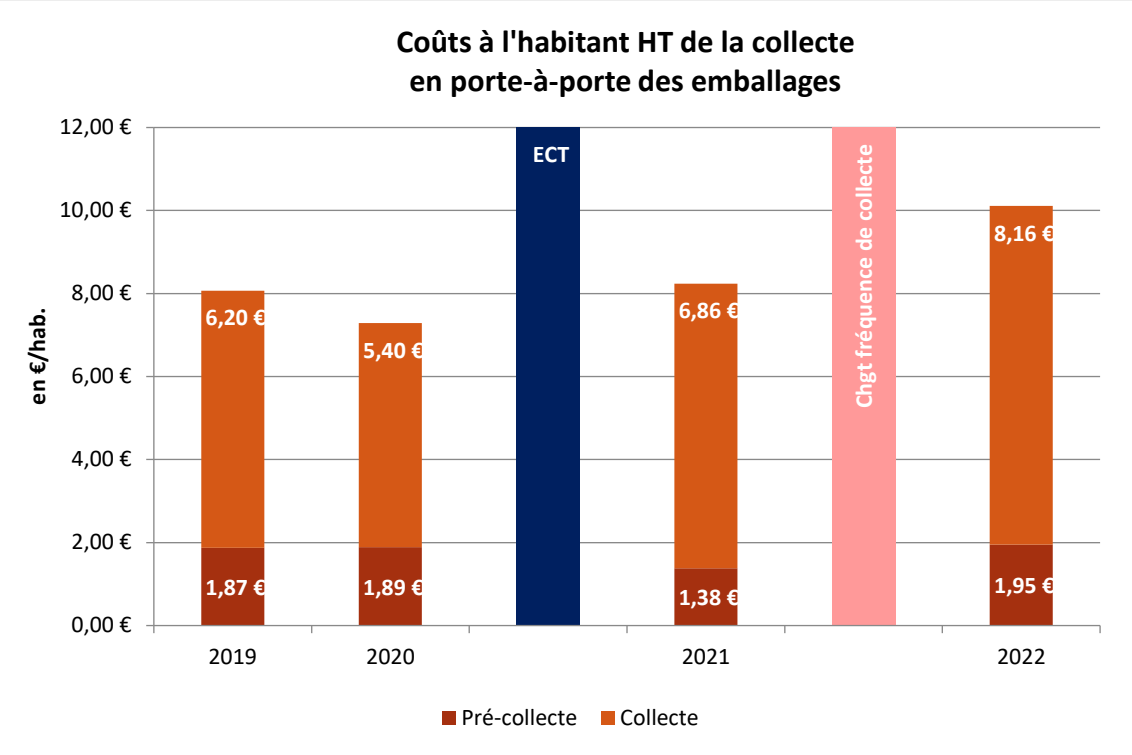

L'augmentation des coûts de collecte s'explique par une augmentation importante des charges de collecte (hausse des coûts de maintenance et des prix du carburant) ainsi que par l'augmentation de la part salariale (hausse de la valeur du point d'indice).

3.2 Prix unitaires tri et conditionnement

Depuis 2021, le taux de TVA appliquée sur les prestations de tri des recyclables est de 5,5% et non plus de 10%.

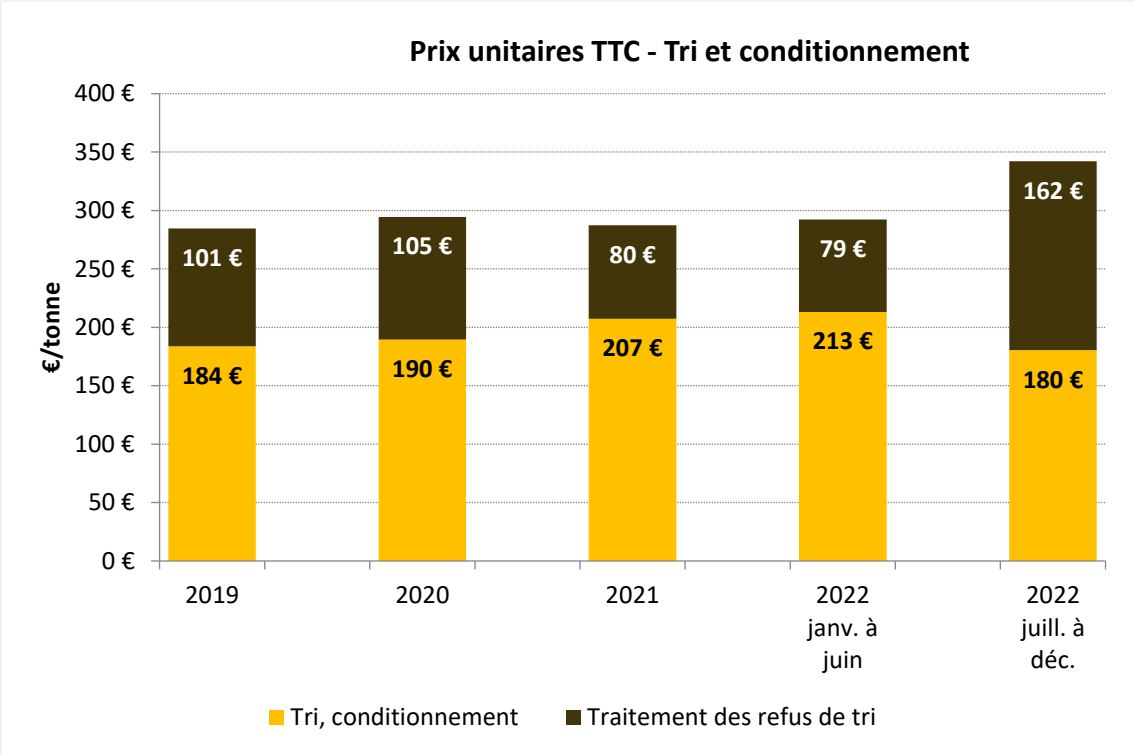

3.3 Coûts et recettes

Ces coûts comprennent la pré-collecte, la collecte, le transport, le tri, le conditionnement et le traitement des refus de tri, ainsi que les charges de prévention.

La hausse du coût technique s'explique principalement par l'augmentation des tonnages (+18% par rapport à 2021) permise par le changement des fréquences de collecte. Cela conduit naturellement à une augmentation des charges de tri. Cette augmentation des tonnages peut être perçue comme positive, qui plus est sans augmentation des refus, c'est le signe que les habitants du territoire se sont impliqués plus fortement dans le tri de leurs déchets.

Au-delà de ces considérations, la variation du coût aidé pour les emballages recyclables est à attribuer à trois facteurs :

- La fluctuation des prix de reprise des matériaux sur le marché des matières premières secondaires. Après des montants peu élevés sur les années 2019 et 2020, les montants de reprise ont nettement augmenté sur l'année 2021 puis sont redescendus en 2022
- Les caractérisations des matériaux collectés : d'une année sur l'autre, les volumes et la répartition des différents flux de matière n'est pas forcément identique. Par exemple, à l'issue du tri, les quantités de plastiques produites peuvent fluctuer à la hausse, comme à la baisse, en fonction de l'évolution des pratiques des habitants : consommations, adhésion au geste du tri et qualité de celui-ci. Ceci fait évoluer les quantités de matériaux triés, et ainsi les performances de la collectivité
- Les soutiens financiers versés par CITEO, distinctement par matériaux triés et à des barèmes différents, en fonction de la densité de la matière et des performances de la collectivité pour chaque gisement

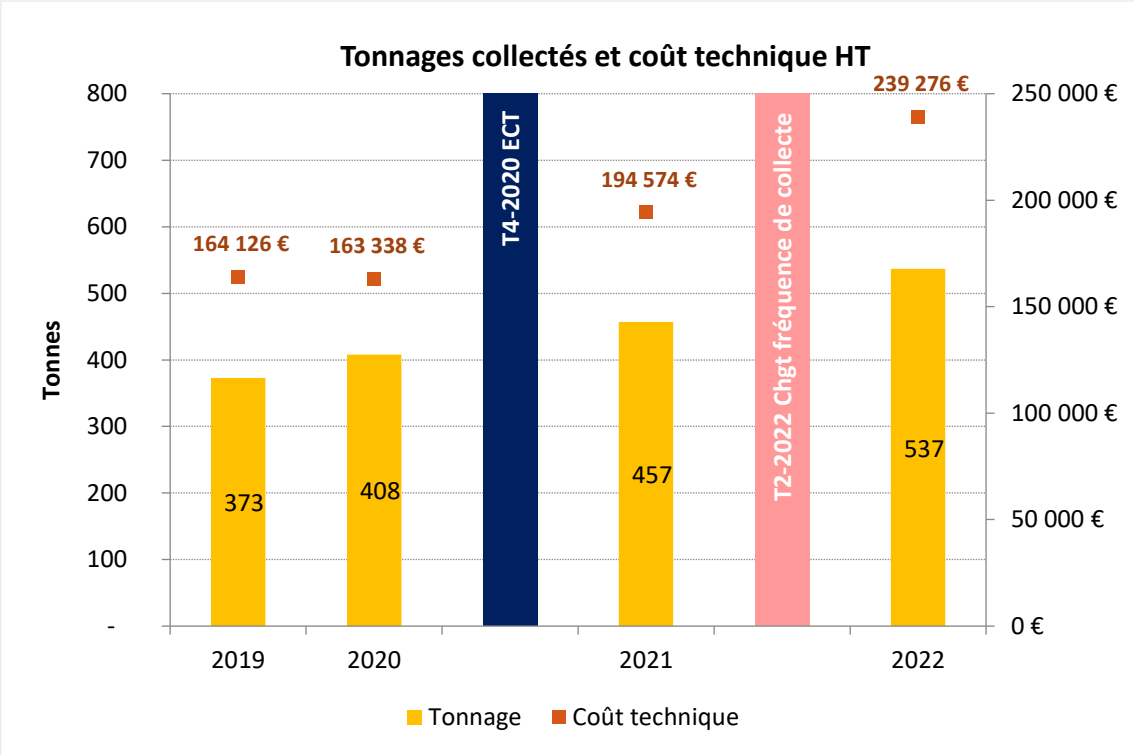

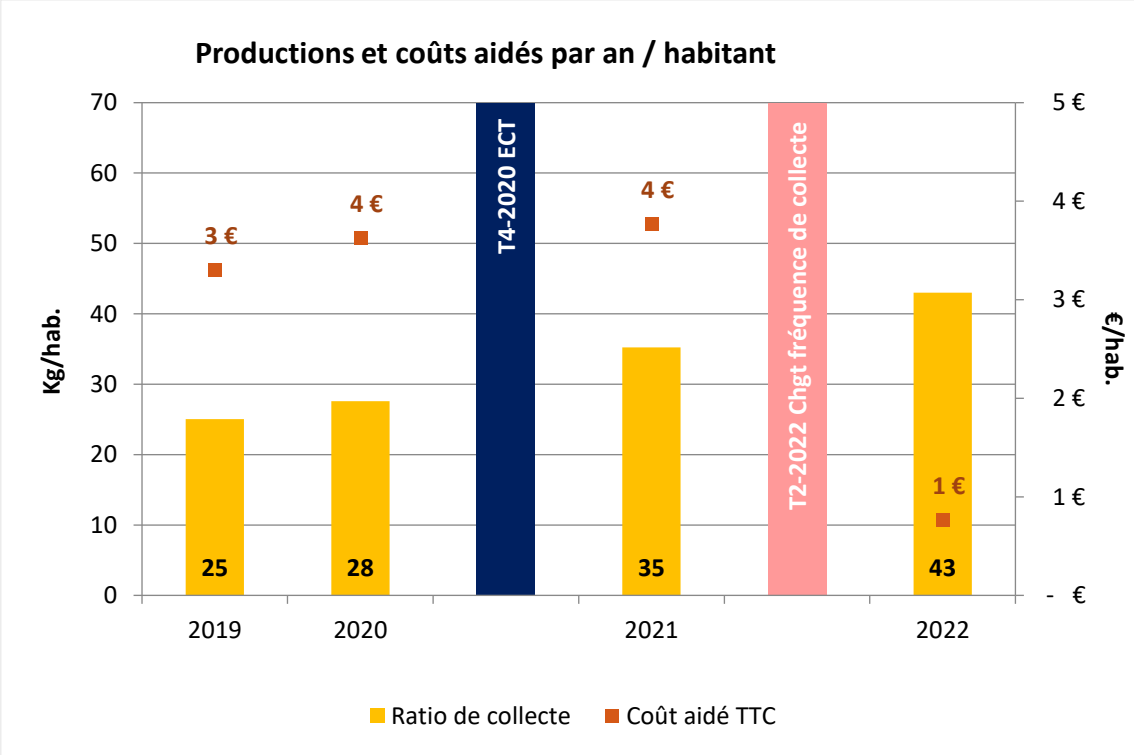

3.4 Focus sur la vente des matériaux

La reprise des matériaux se fait dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance de CITEO, options filières ou fédération. Tous les matériaux sont recyclés dans des usines implantées en France ou en Europe.

Les reprises de JRM et GM issues des sacs jaunes sont inscrites dans le paragraphe qui concerne le flux papiers.

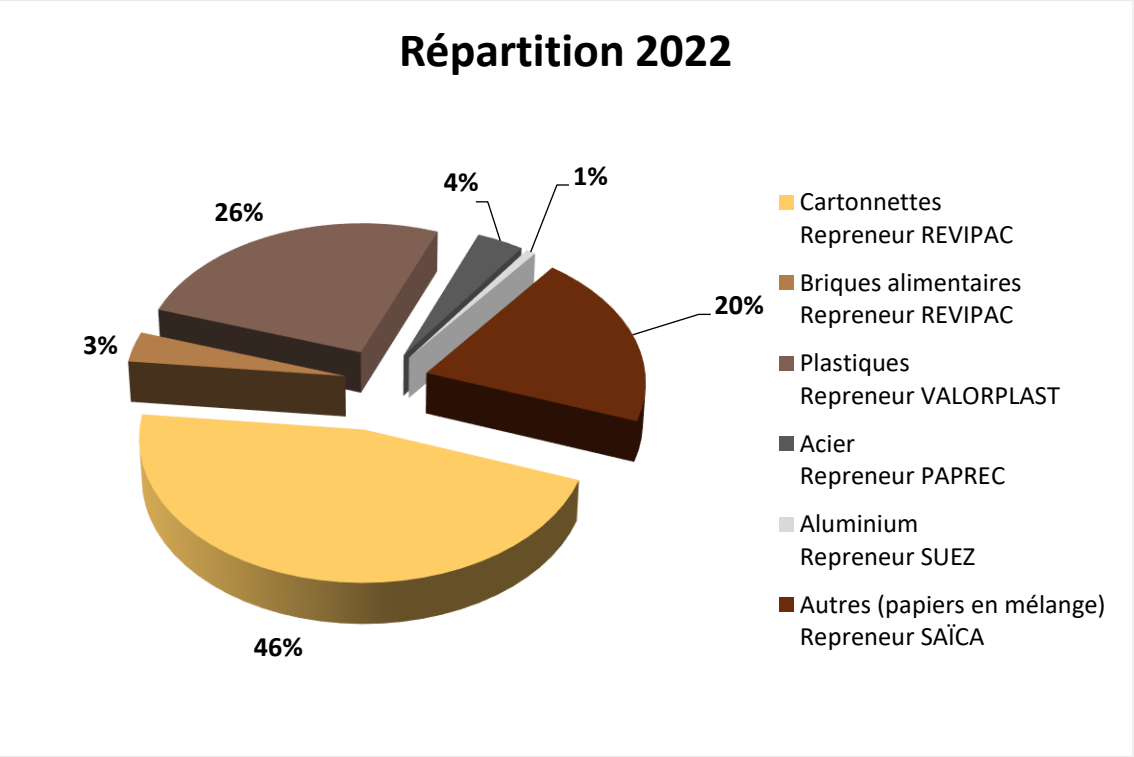

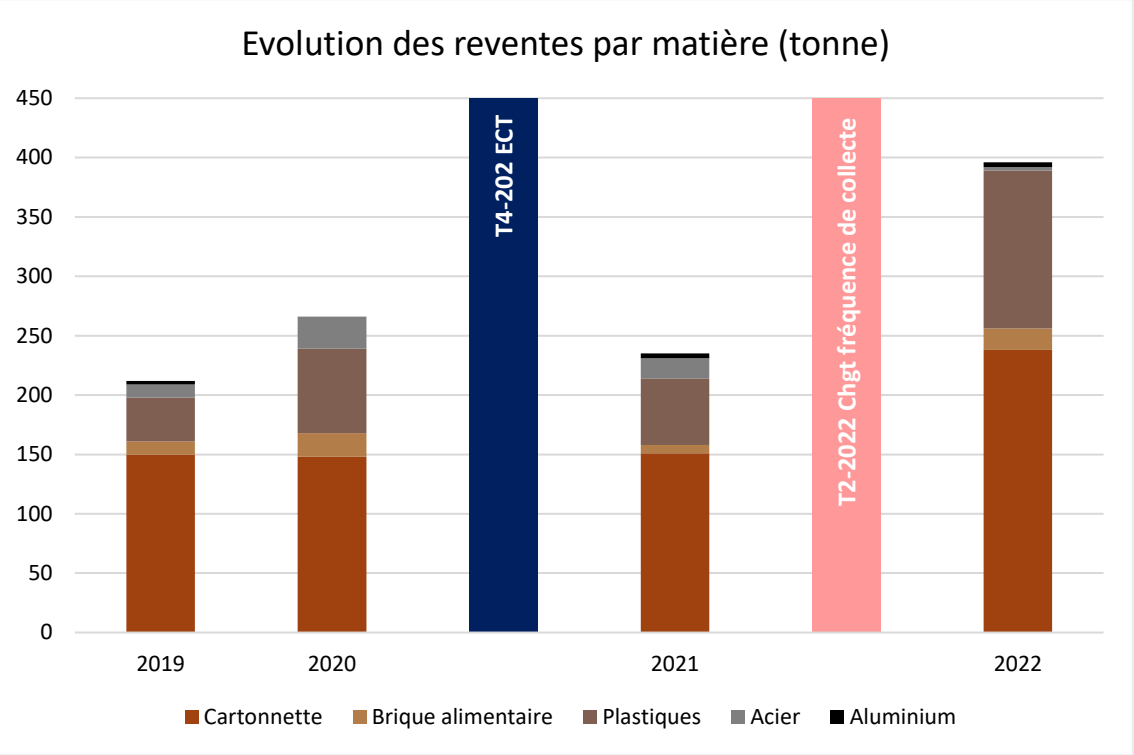

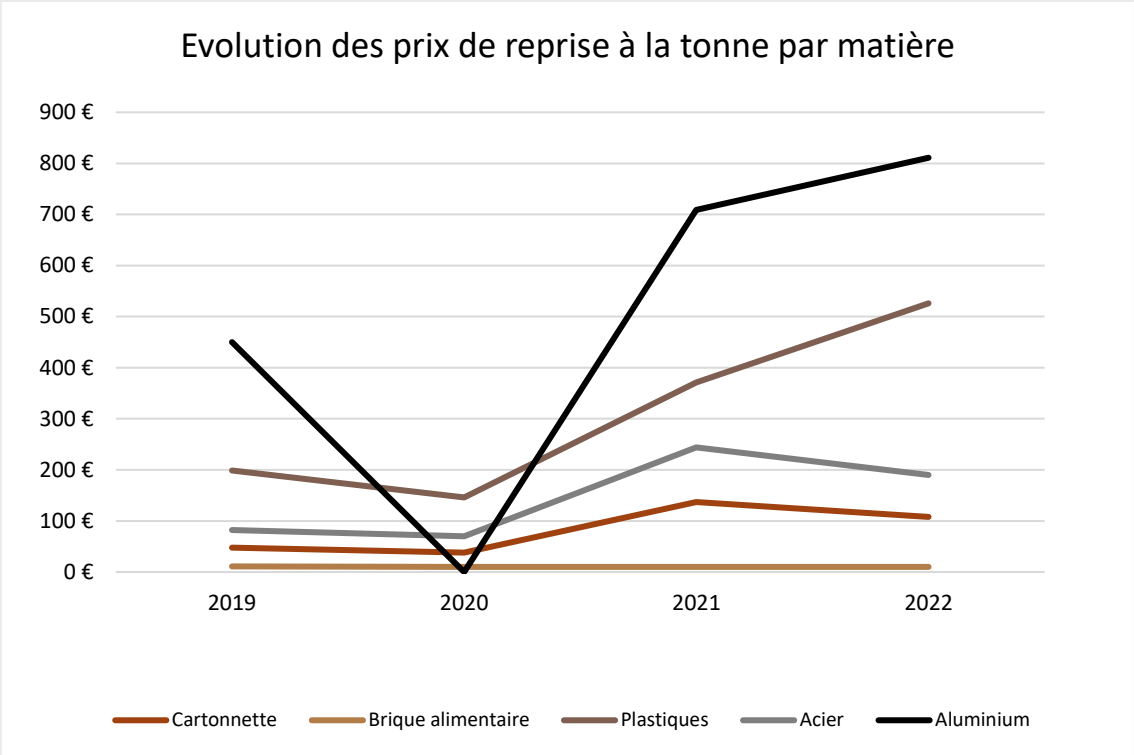

La production d'aluminium étant très faible, il n'y a parfois pas d'expédition sur une année complète. Ce qui explique l'anomalie à « zéro » en 2020.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : VERRE

1 Moyens techniques et humains

Conteneurs

De 2, 3 et 4 m^3

72 conteneurs déployés

Equipages

0,2 chauffeur

Collecte

Camion grue

Benne de capacité 35 m^3

En prestation de collecte par MINERIS

Fréquences de collecte

Planning annuel

Fréquence de collecte tous les 7, 14 ou 21 jours

Recyclage

Les emballages collectés sont envoyés à l'usine O-I Manufacturing à Gironcourt/Vraine (88)

2 Production de verre

En 2022 : 415 tonnes collectées, soit 37 kg/hab.

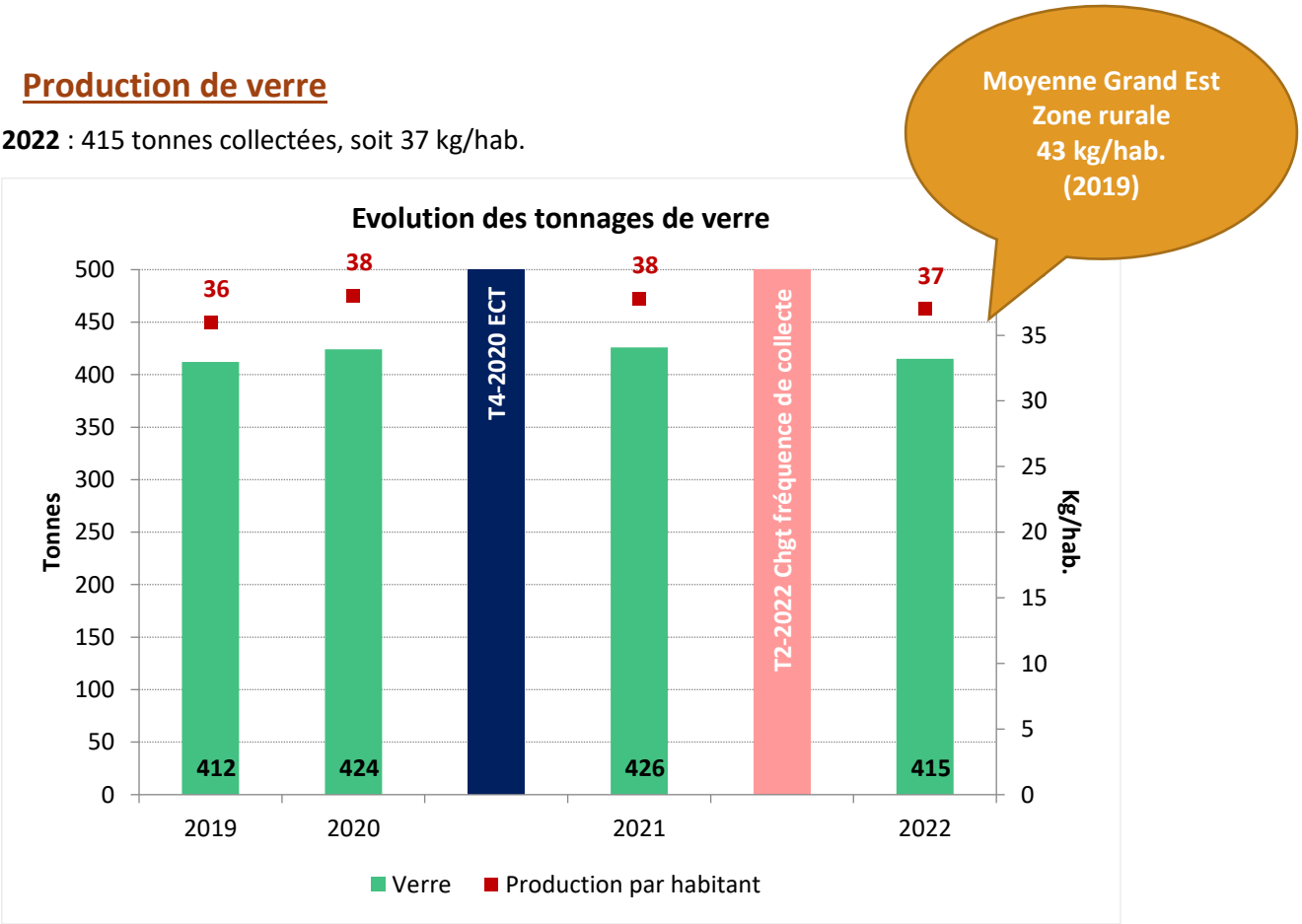

3 Coûts du verre

3.1 Prix unitaires de collecte et transport

Les coûts de tri et de traitement sont à la charge du repreneur du verre.

Depuis la loi de finances 2021, les prestations de collecte et transport du verre sont éligibles au taux réduit de 5,5%.

Suite aux événements des années précédentes, il a été décidé par l'industrie du verre que les tarifs de reprise de matière seraient désormais révisés trimestriellement.

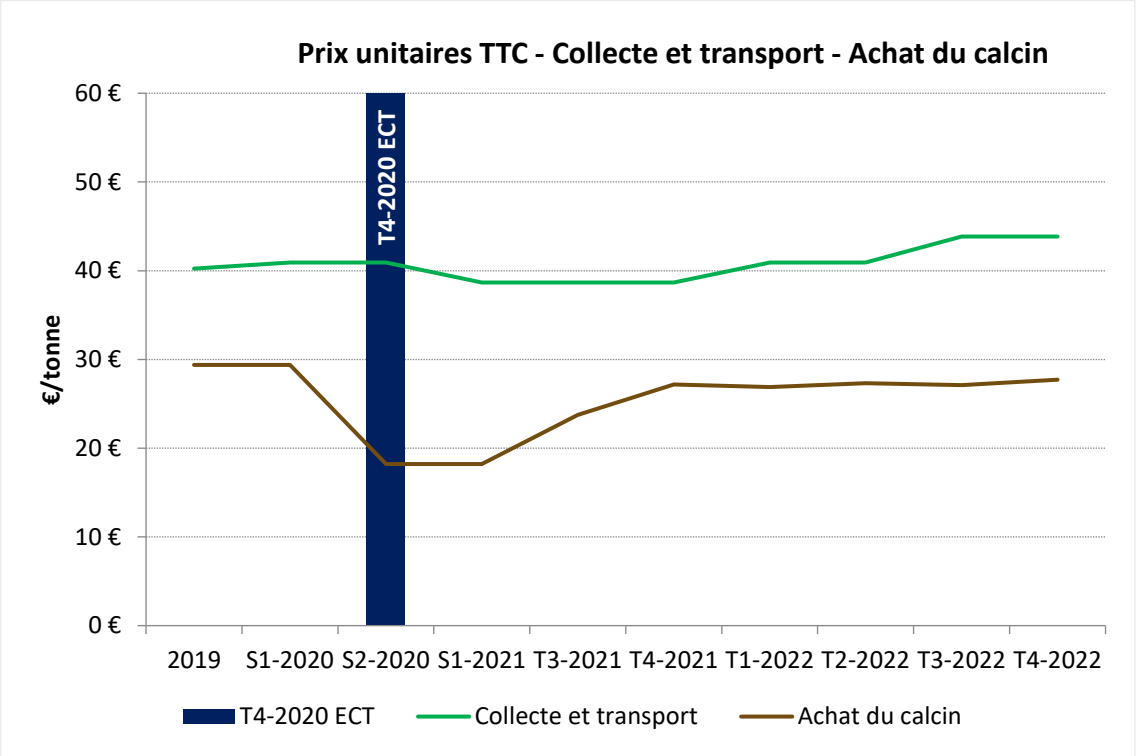

Après une baisse des prix de reprise du verre amorcé dès la fin de l'année 2020, poursuivie sur le premier semestre de l'année 2021, la saturation des centres verrier résolue, les prix d'achats du verre ont été revus à la hausse, à partir du deuxième semestre 2021. L'année 2022 a plutôt montré une stabilité des prix de reprise, une fois ceux-là revenue à la hauteur de l'avant crise COVID.

3.2 Coûts et recettes

Dépenses : coûts de collecte et transport, déplacement de conteneurs.

Recettes : achat du calcin et aide au transport.

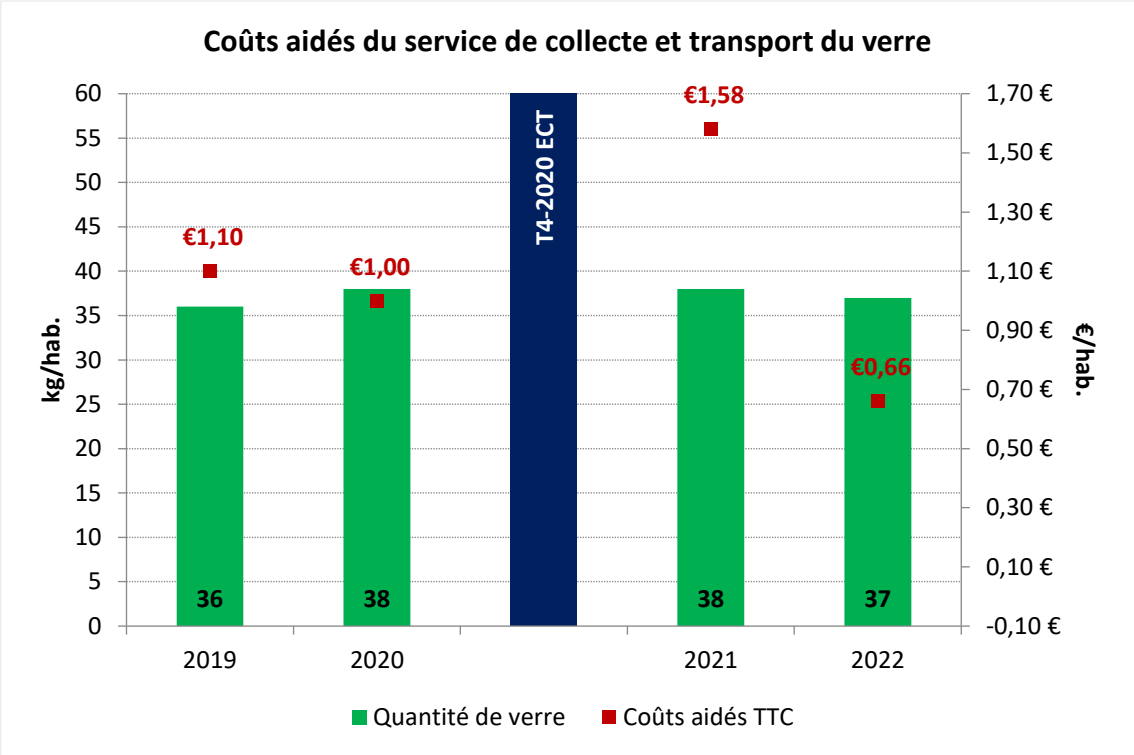

Alors que l'exercice 2021 avait été fléché pour réaliser une opération de lavage de l'intégralité des PAV présents sur les communes, expliquant le montant élevé des charges techniques, l'exercice 2022 a vu une meilleure maitrise de ces charges, combinée à des prix de reprises revenus à leurs standards habituels.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS

1 Moyens techniques et humains

Conteneurs

De 2, 3 et 4 m^3

69 conteneurs déployés

Equipages

0,2 chauffeur

Collecte

Camion grue

Benne de capacité 35 m^3

En prestation de collecte par MINERIS

Fréquences de collecte

Planning annuel

Fréquence de collecte tous les 7, 14 ou 21 jours

Recyclage

Centre de tri PAPREC à Dieulouard (54) (papiers issus des sacs jaunes)

Centre de tri TRIEST à Thaon-lès-Vosges (88).

Papeteries Norske Skog à Golbey (88) et SAÏCA à Nogent/Marne (94)

2 Production de papiers

En 2022 : 177 tonnes collectées, soit 16 kg/hab.

[Soit 64 kg/hab. avec les Emballages]

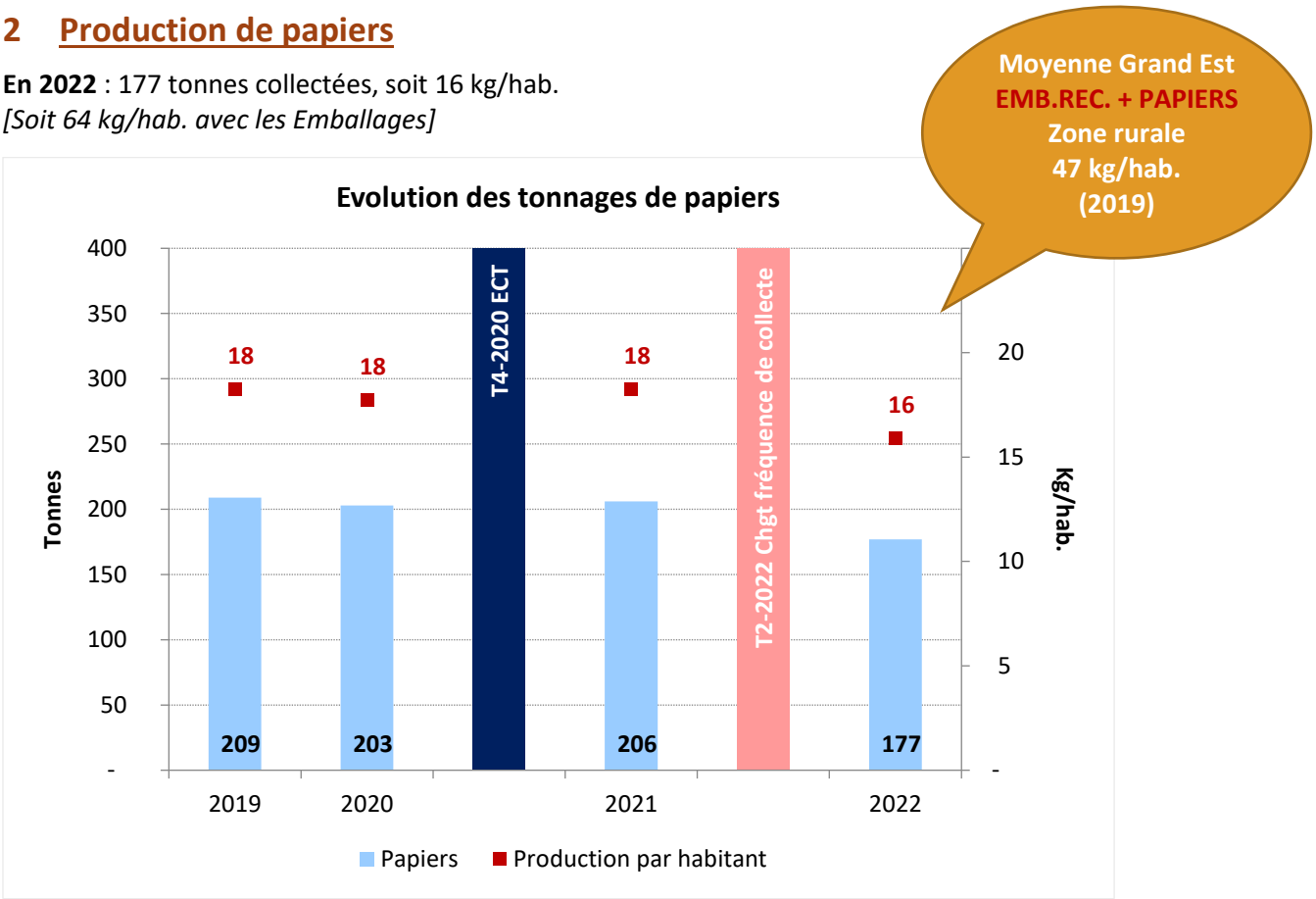

La baisse des quantités de papiers mises sur le marché se poursuit, les observations nationales démontrent cette tendance. De plus des mesures et des campagnes nationales pour réduire, voir éliminer totalement, les publicités des grandes marques de distribution ont été mises en place.

3 Coûts des papiers

3.1 Prix unitaires de collecte et transport

La baisse du coût de collecte et de transport des papiers de 2020 et 2021 s'explique principalement par un nombre de rotations plus importante effectué par le collecteur à partir de 2020. Afin d'encourager le prestataire à optimiser autant que possible ses tournées, les modalités contractuelles du marché prévoit que plus le prestataire effectue de rotations, moins le coût de collecte est élevé pour la collectivité.

L'augmentation sensible à compter du 2e semestre de 2022 s'explique par le renouvellement de marché et les prix à la hausse pratiqué par le nouveau prestataire.

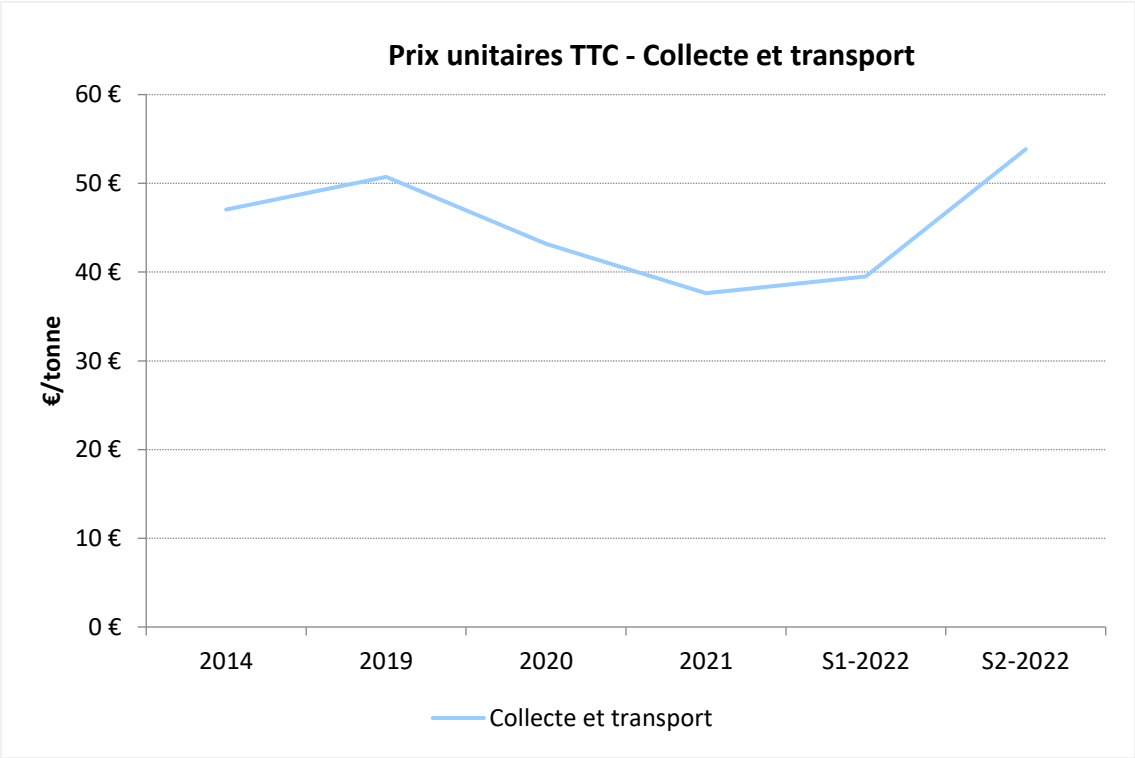

3.2 Prix unitaires de traitement (tri et conditionnement)

Au contraire du coût de collecte, le coût de tri et conditionnement a nettement progressé sur l'année 2020. Il s'explique par le changement de prestataire (Veolia à la place de Paprec) effectué en juin 2020, à des conditions moins favorables. Ce changement est assumé par la collectivité puisqu'elle permettait, en parallèle, d'obtenir des conditions de reprises plus favorables sur les rachats, ceux-ci ayant été, de fait, ré arbitrés également (NS Golbey et Saïca à la place de Paprec).

La baisse du coût unitaire en 2022 s'explique par le changement des conditions de marché et l'arrêt de prestation de conditionnement et de transport sur un site de transfert, les papiers étant directement acheminés vers le centre de tri suite à leur collecte.

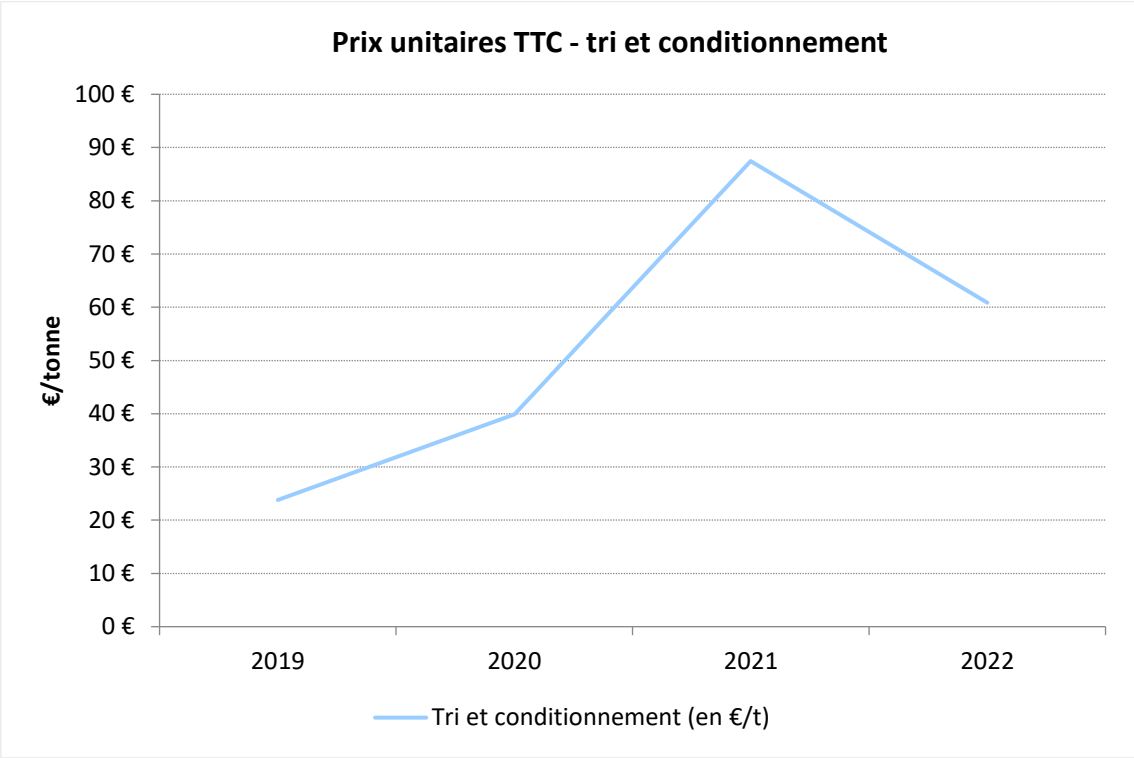

3.3 Dépenses et recettes

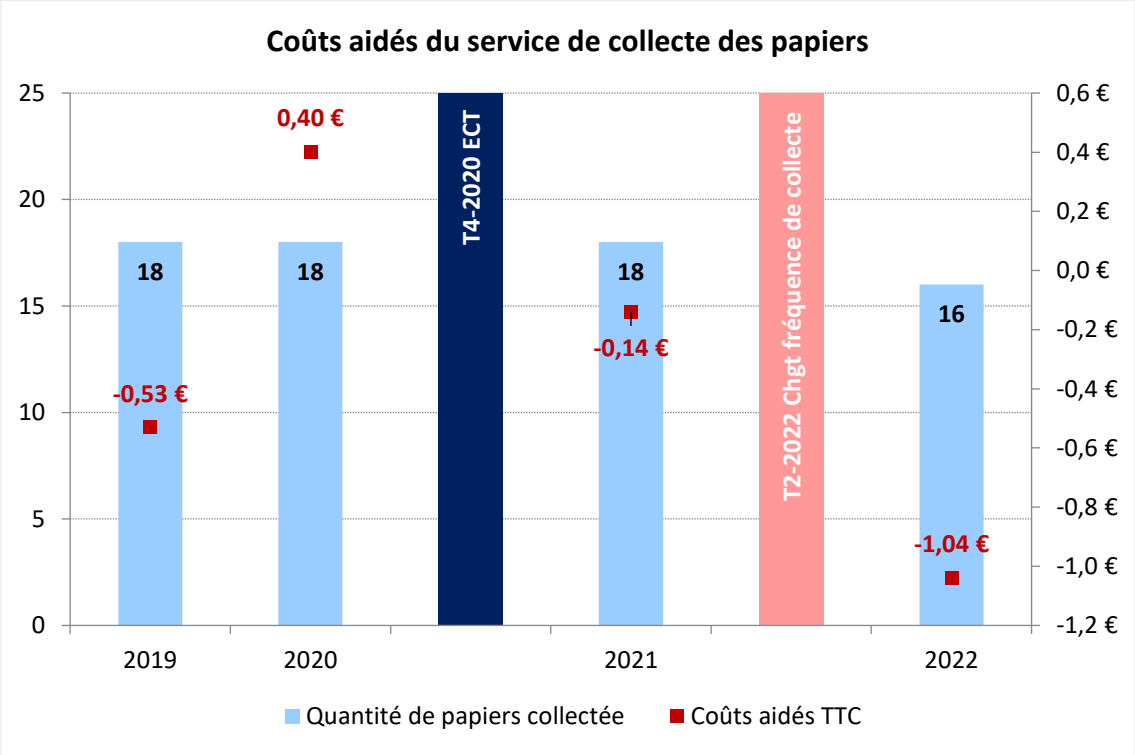

3.4 Focus sur la revente des papiers

En 2020, la renégociation des contrats de reprises des vieux papiers a permis de mieux mettre en évidence les gisements disponibles pour les différentes sortes de papiers. Au-delà des changements de repreneur, la crise sanitaire a impacté les prix d'achat :

- à la hausse pour les sortes destinées aux cartonneries,
- en rendant les cours beaucoup plus instables pour la presse.

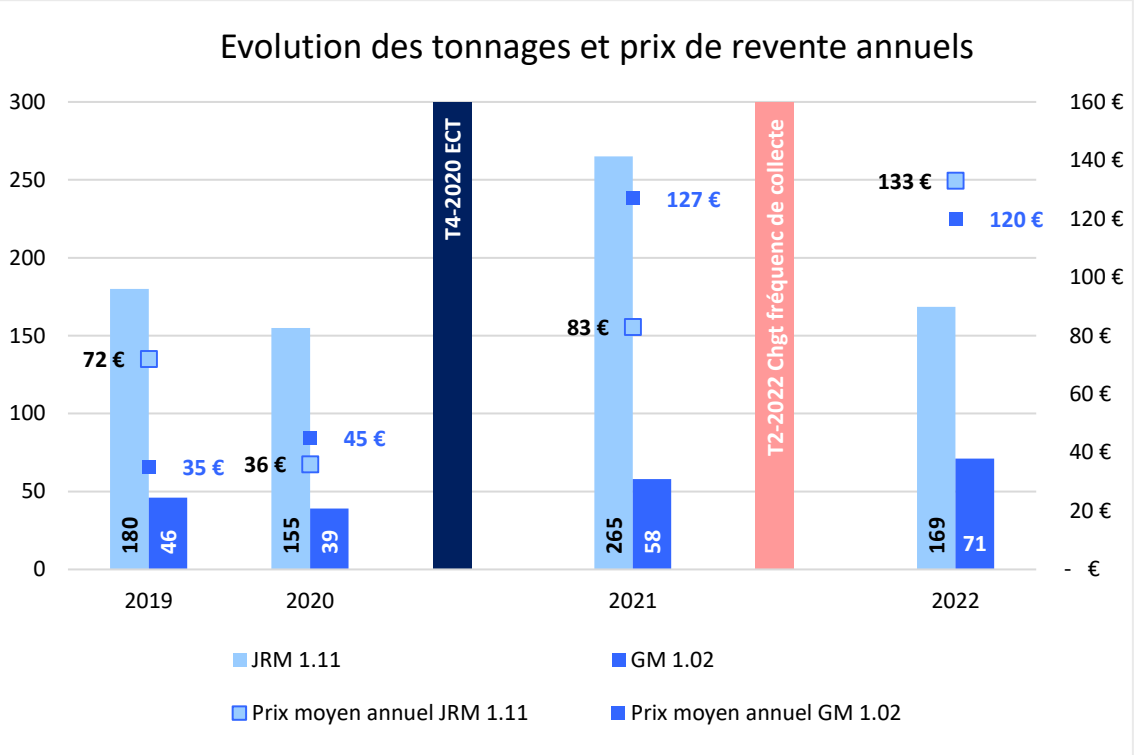

L'augmentation des prix de reprise a poursuivi sa course en 2022.

Les tonnages considérés pour les Journaux Revues Magazines et les Gros de magasin intègrent le gisement issu des sacs jaunes en plus du gisement issu des points d'apports volontaires.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC)

1 Moyens techniques et humains

Conteneurs

De 2 m^3

15 conteneurs déployés

Equipages

0,25 chauffeur

Collecte

Camion hayon

Capacité 20 m^3

Prestation faite par Le Relais

Fréquences de collecte

Planning annuel

Fréquence de collecte tous les 7, 14 ou 21 jours

Recyclage

Centre de tri Le Relais à Allain (54)

Les sacs collectés sont acheminés vers le centre de tri situé sur la commune d'ALLAIN (54170). L'implantation de ce centre de tri sur la communauté de communes limitrophe a permis la création de 35 emplois.

6% des textiles, chaussures et sacs d'occasion issues de Le Relais sont ensuite accessibles chez Ding Fring, boutique solidaire de 460m² sur la zone commerciale Jeanne d'Arc à DOMMARTIN-LES-TOUL. 91% des textiles collectés trouveront une seconde vie pour la solidarité internationale et le bâtiment.

2 Production de textiles

En 2022 : 82 tonnes collectées, soit 7 kg / hab.

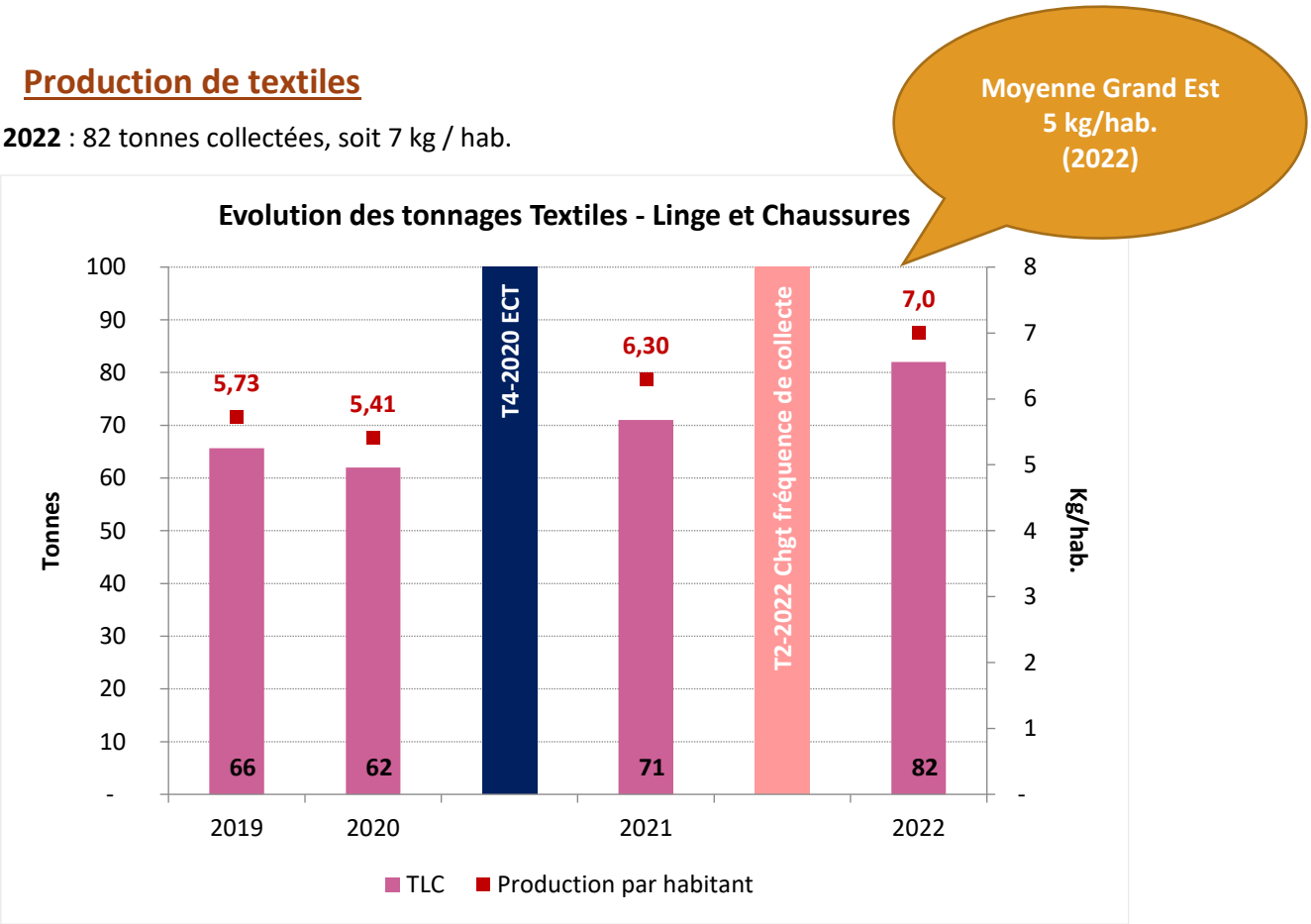

3 Coût du service

Collecte gratuite, entièrement financée par l'éco-organisme Re_fashion (ex Eco-TLC).

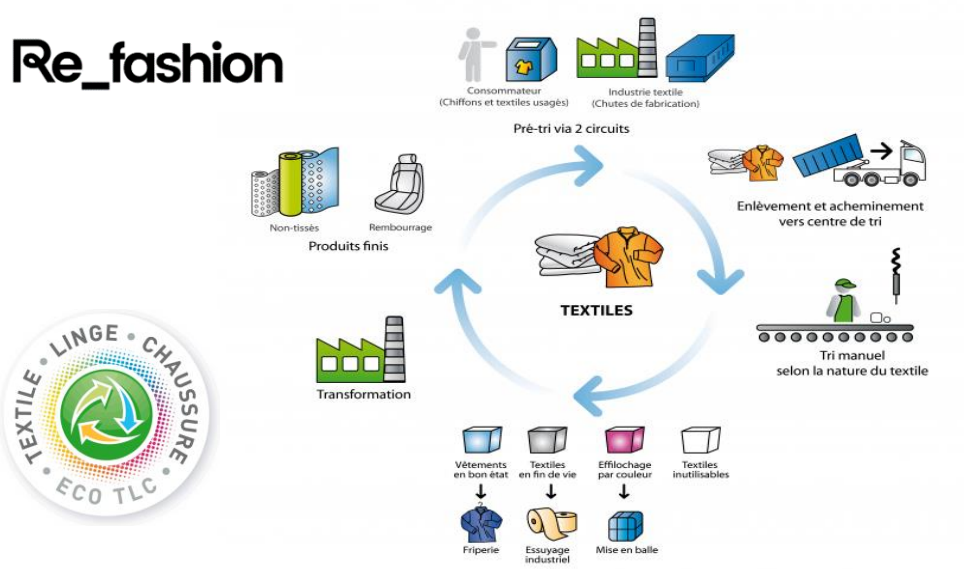

En 2022, 1 133,60 € de soutiens à des actions de communication (calendrier de collecte, MémoTri, mise à jour du site internet) ont été versés par l'éco-organisme à la communauté de communes.

DECHETS VERTS

1 Moyens techniques et humains

13 plateformes de compostage accessibles aux habitants 7/7j et 24/24h pour les branches, tontes et autres déchets verts (feuilles, fruits, bio-déchets, …) :

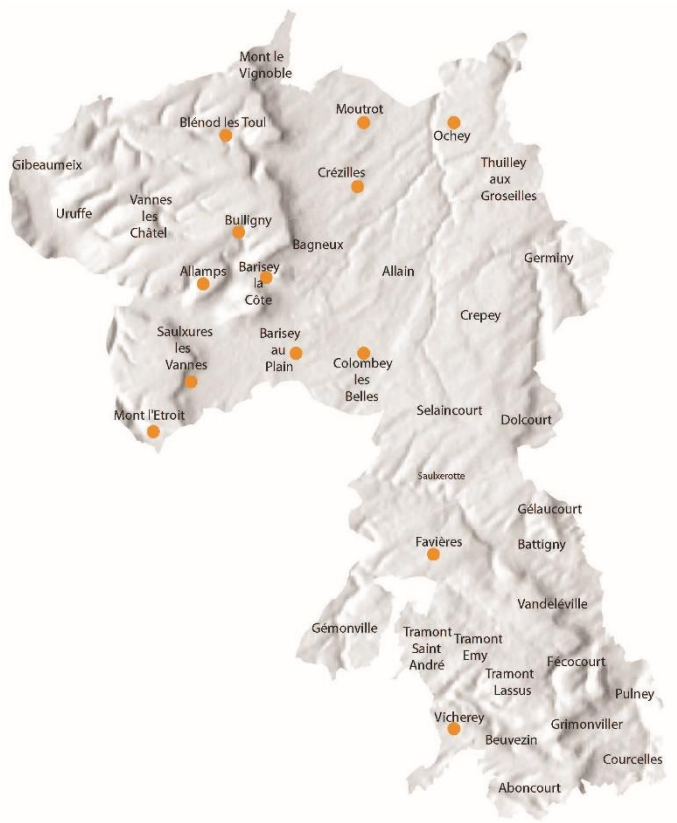

Moyens matériels : Tracteur et chargeur du service technique de la Communauté de Communes.

Des prestations sont sollicitées pour la réalisation des opérations de broyage depuis 2021, en partenariat avec des sociétés locales

2 Production de déchets verts

En 2022 : 54 tonnes en déchetterie et 1 000 tonnes sur les plateformes, soit 1 054 t : 95 kg/hab.

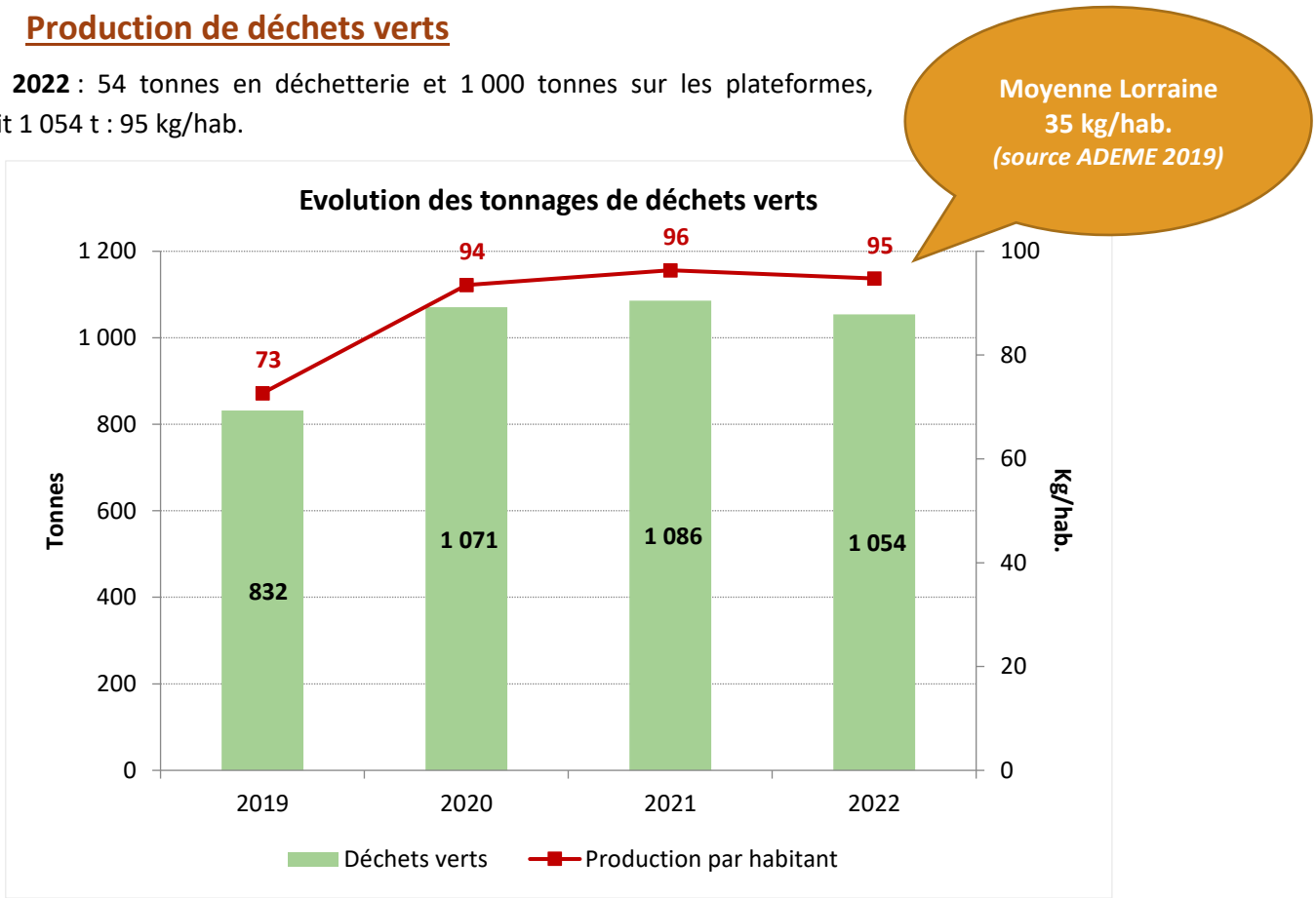

Exutoire : Traitement sur place par retournement et broyage pour les déchets apportés sur les plates-formes, et sur le site SUEZ Organiques de Toul pour les apports en déchetterie. Retour du compost à titre gracieux aux habitants en libre-service sur les plates-formes, et dans le cadre d'actions ponctuelles pour les restitutions en provenance de la prestation SUEZ Organiques.

3 Déchets verts en déchetterie

Depuis 2021, un taux de TVA réduit est appliqué pour les prestations de collecte et de traitement des déchets verts.

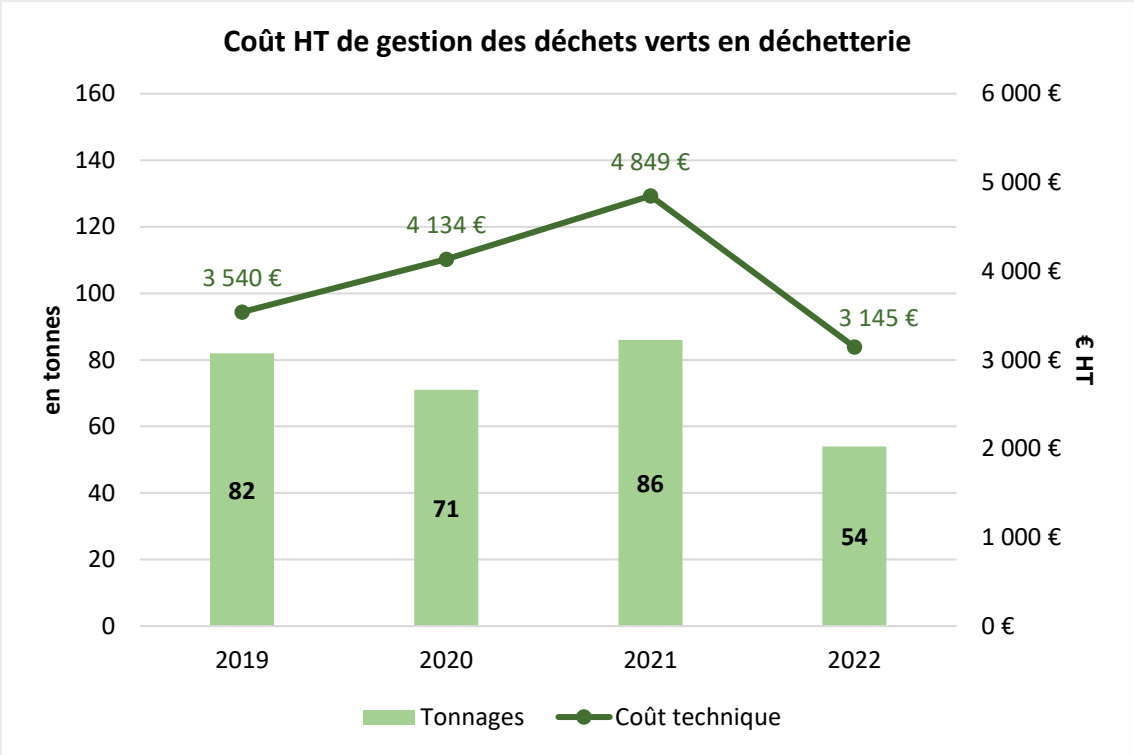

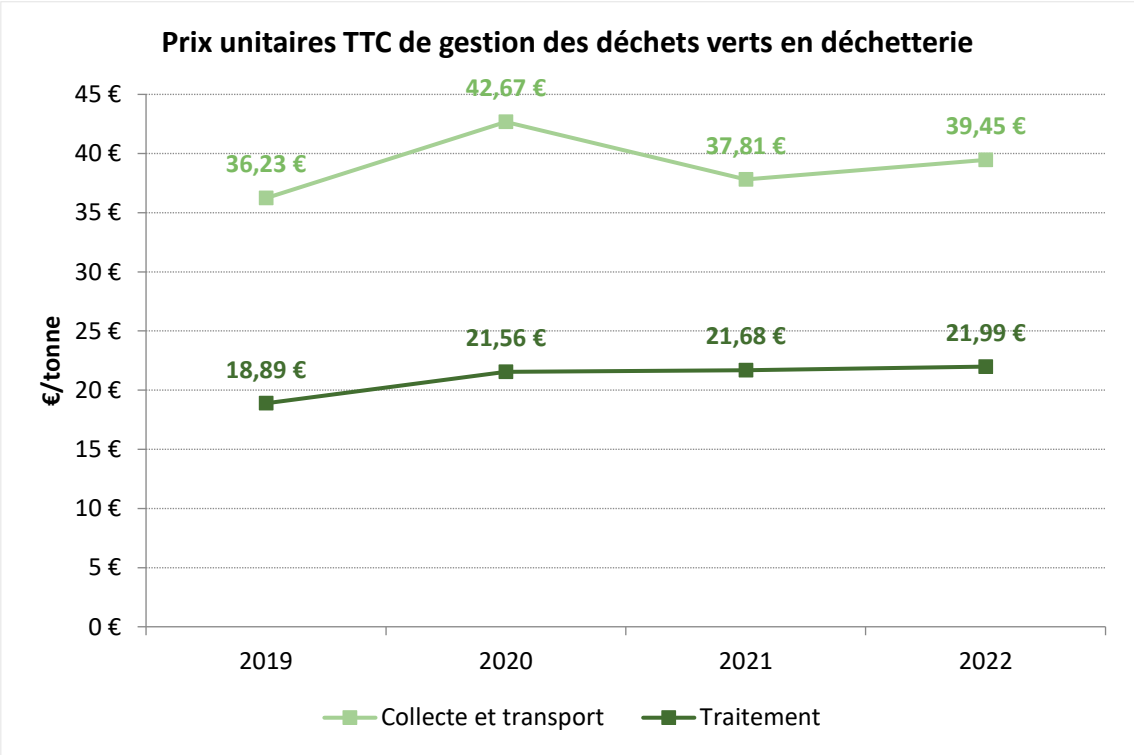

L'augmentation des tarifs en 2020 s'explique principalement par le renouvellement des marchés au 1er juillet 2019 à des montant moins favorables que lors du précédent marché. L'année 2021 a permis de faire diminuer ce coût de collecte notamment grâce à un travail de meilleure optimisation des enlèvements.

4 Déchets verts en plateforme de compostage

Dans ces coûts sont inclus : les prestations des agriculteurs et autres entreprises extérieures, l'entretien et l'amortissement des matériels, la main d'œuvre.

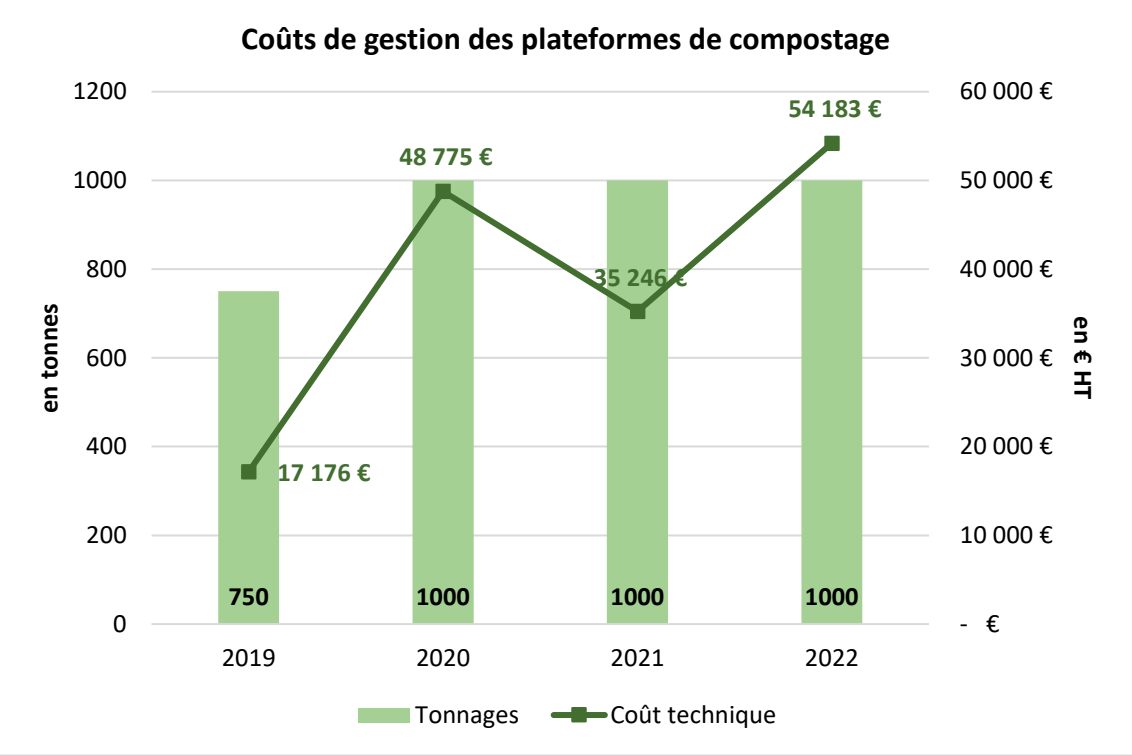

DECHETTERIE

1 Moyens techniques et humains

NOUVEAU NOUVEAU

Système d'accès par badge

Depuis le 1er janvier 2022, le badge est obligatoire pour accéder à la déchetterie. 20 passages par an sont autorisés, par foyer.

Bennes à quai

12 bennes à disposition des habitants

Volume de 10 à 30 m^3

Collecte

En camion ampliroll, camion avec hayon ou véhicule utilitaire suivant la nature des déchets

Personnel

0,84 gardien de déchetterie

1 ressourcier mobilisé par l'entreprise à but d'emploi (EBE) La Fabrique

Chaque prestataire de collecte dispose du personnel nécessaire

Horaires d'ouverture

28 heures semaine

(fermée les jours fériés)

Lundi	8h00→12h00	fermée
Mercredi	9h00→12h00	13h30→17h30
Jeudi	fermée	13h30→17h30
Vendredi	fermée	13h30→17h30
Samedi	9h00→12h00	13h30→17h30
Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés		

2 Prestations

Des contrats de prestations sont passés par COVALOM pour assurer la collecte et le traitement des déchets :

- **CITRAVAL** : location et transport des bennes à quai (bois, tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, ferraille), tri et traitement du bois
- **CHIMIREC EST** : collecte et traitement des DDS, des huiles alimentaires et minérales
- **Alpha Recyclage** : collecte et traitement des pneus
- **ECORE** : reprise des ferrailles
- **VEOLIA** : traitement des tout-venant, tri des cartons
- **AGIL** : tri et traitement des gravats

3 Eco-organismes

Des éco-organismes, agréés par l'Etat, fournissent les moyens techniques et financiers pour assurer la collecte, le tri et le traitement d'un certain nombre de flux sur la déchetterie :

Voir tableau page suivante

Déchets	Eco-organisme	Prestataire de collecte	Tonnages		
			2020	2021	2022
DEEE	ecosystem recycler c'est protéger	PAPREC D3E	110 t	117 t	107 t
Néons et lampes			0,3 t	0,55 t	0,45 t
DDS	ECO DDS	VEOLIA	14 t	13 t	12 t
Eléments d'ameublement	écomobilier	VEOLIA	179 t	210 t	243 t
Piles	Corepile	Ets GRANDIDIER	2 t	2 t	2 t
DASRI	DASTRI	HOSPI.D	0,22 t	0,28 t	0,17 t

4 Déchets diffus

4.1 Production des déchets diffus

Type de déchet	2019	2020	2021	2022	Exutoire
Pneus	1 906 pneus 14 t	2 664 pneus 20 t	2 408 pneus 21 t	2 179 pneus 19 t	Alpha Recyclage, recyclage
Piles	0,9 t	2,2 t	1,9 t	2 t	Corepile, recyclage
Cartouches d'impression	0,16 t	0,17 t	0,1 t	0,1	Collectors, recyclage
Huile moteur	10,2 t	9,2 t	10,5 t	6,4 t	Chimirec Est, recyclage
Huile alimentaire	1,4 t	0,9 t	1,5 t	1,5 t	Chimirec Est, recyclage
Néons et lampes	0,59 t	0,3 t	0,6 t	0,5 t	Récylum, recyclage
DASRI	0,22 t	0,2 t	0,3 t	0,2 t	Valorisation énergétique
Batteries	2,1 t	1,7 t	1 t	1,1 t	Chimirec Est, recyclage
TOTAL	29,57 t	34,67 t	36,9 t	30,8 t	-

4.2 Tarifs, coûts et recettes

Collecte et traitement pris en charge par les éco-organismes pour :

- Les piles
- Les cartouches d'imprimantes
- Les huiles alimentaires
- Les néons et lampes
- Les DASRI

Les pneus, catégorie VL sont pris en charge par la filière Aliapur via notre repreneur Alpha Recyclage.

Les autres catégories ont représenté un montant de 426,30 € TTC pour 183 unités.

Les batteries sont quant à elles revendues pour un montant de 645 € TTC.

5 Production

Evolution des tonnages sur la déchetterie d'Allain :

Type de déchet	2018[1]		2019		2020[2]		2021		2022	
	en tonne	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*
DDS	23	2	25	2	24	2	24	2	21	2
Autres déchets : Déchets diffus *Voir §4.1*	23	2	28	2	32	3	34	3	31	3
Cartons	88	8	92	8	96	9	108	10	90	8
DEEE	106	9	111	10	110	10	117	10	107	9,6
Ferrailles	108	9	118	10	129	11	144	13	116	10,4
Mobilier	204	17	237	21	179	16	210	19	243	22
Bois	464	40	531	46	549	49	623	55	450	40
Gravats	659	57	709	62	691	61	914	81	592	53
Tout-venant	842	73	902	79	912	81	1 084	96	799	72
TOTAL	**2 494**	**215**	**2 725**	**238**	**2 690**	**239**	**3 224**	**286**	**2 449**	**220**
Hors gravats	*1 835*	*158*	*2 016*	*176*	*1 999*	*178*	*2 310*	*205*	*1 857*	*167*

[1] *Travaux d'extension de la déchetterie*

[2] *Fermeture de la déchetterie du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.*

(Donnée moyenne apports en déchetterie en zone rurale, source ADEME Grand Est – hors gravats : 178 kg/hab.)

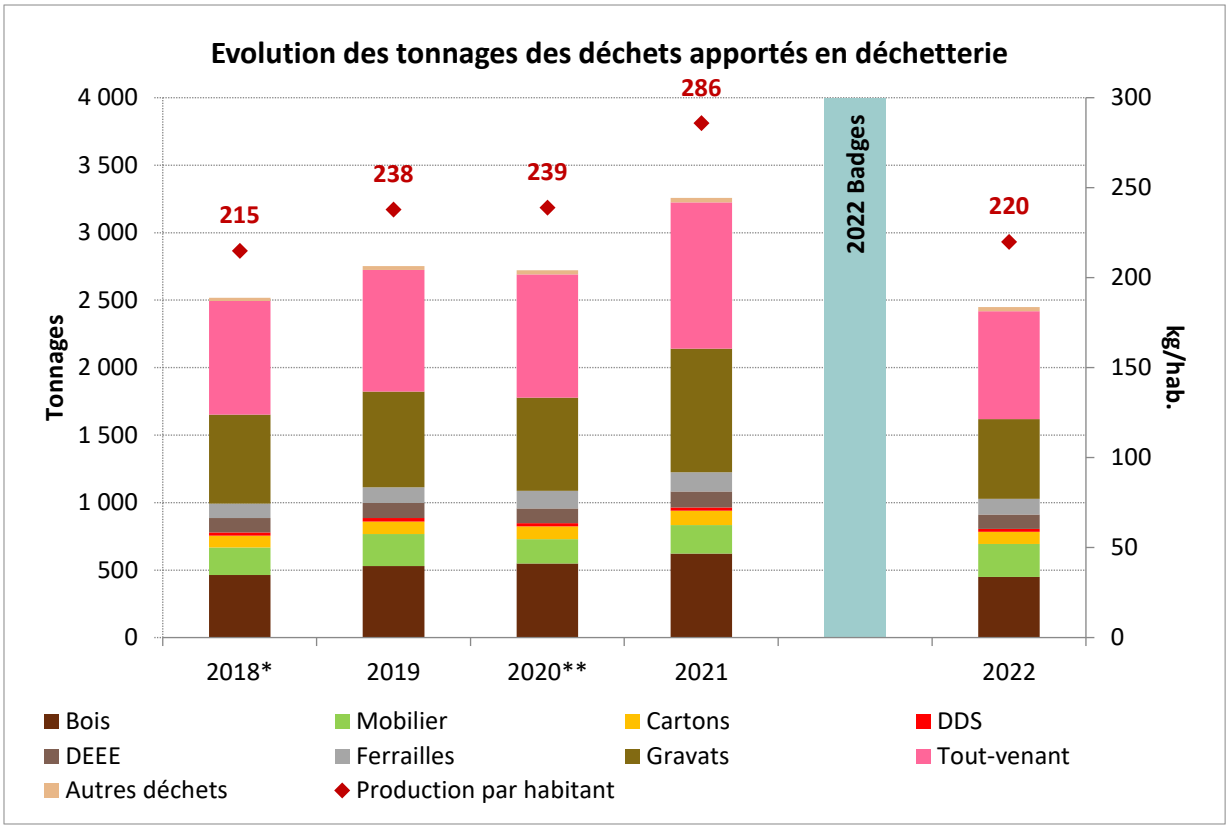

** Travaux d'extension de la déchetterie*
***Fermeture de la déchetterie du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.*

Suivant l'exutoire final, le procédé de valorisation diffère :

Déchets	Valorisation énergétique		Recyclage		Réemploi		Elimination	
	%	t	%	t	%	t	%	t
Bois	100%	450	-	-	-	-	-	-
Mobilier	41%	100	54%	131	-	-	5%	12
Cartons	-	-	100%	90	-	-	-	-
DDS	80%	17	20%	4	-	-	-	-
DEEE	14%	15	75%	80	-	-	11%	12
Ferrailles	-	-	100%	116	-	-	-	-
Gravats	-	-	-	-	100%	592	-	-
Tout-venant	-	-	-	-	-	-	100%	799
TOTAL	**582**		**421**		**592**		**823**	

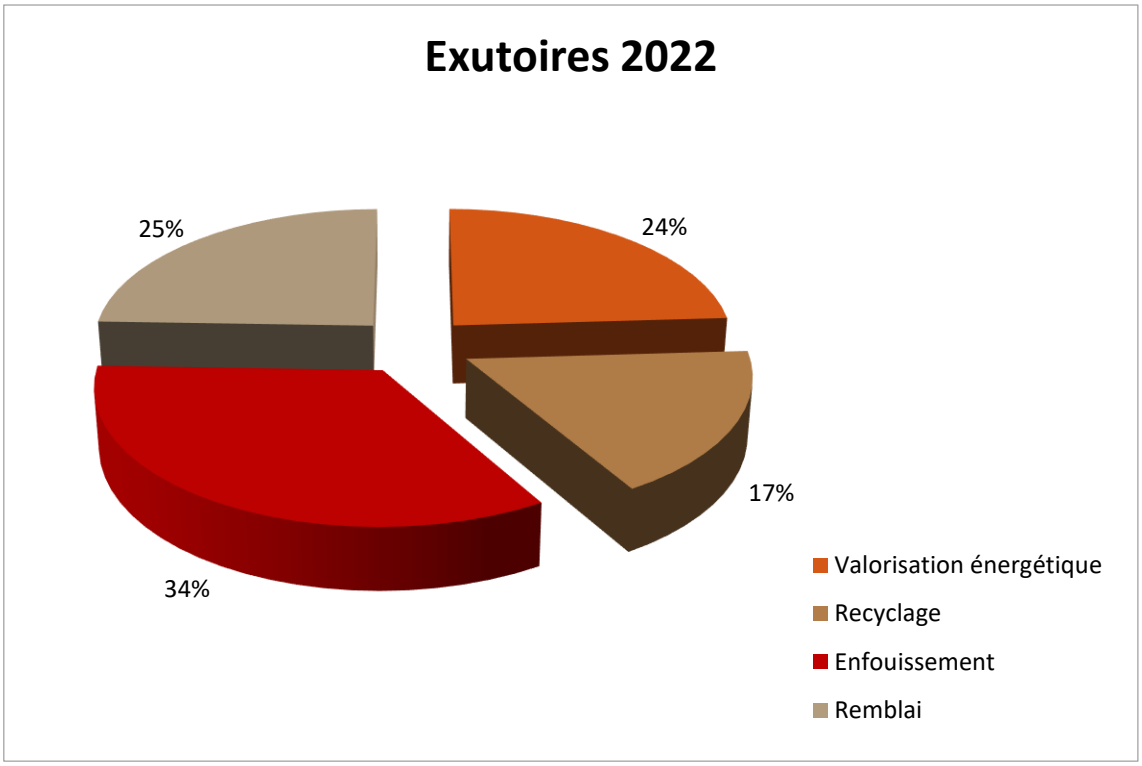

6 Coûts du service

6.1 Prix unitaire de collecte et de transport

Les prix de collecte et transport sont très différents d'un flux à l'autre en fonction :

- des dimensions de bennes (10, 15 ou 30 m^3) choisies,
- de la distance à l'exutoire,
- du nombre de rotation de bennes évacués durant l'année
- d'une gestion efficace des enlèvements par le personnel sur la déchetterie

Depuis la loi de finances 2021, les prestations de collecte et transport des matériaux recyclables sont éligibles au taux réduit de 5,5%. Un taux de TVA de 10% est appliqué sur le tout-venant.

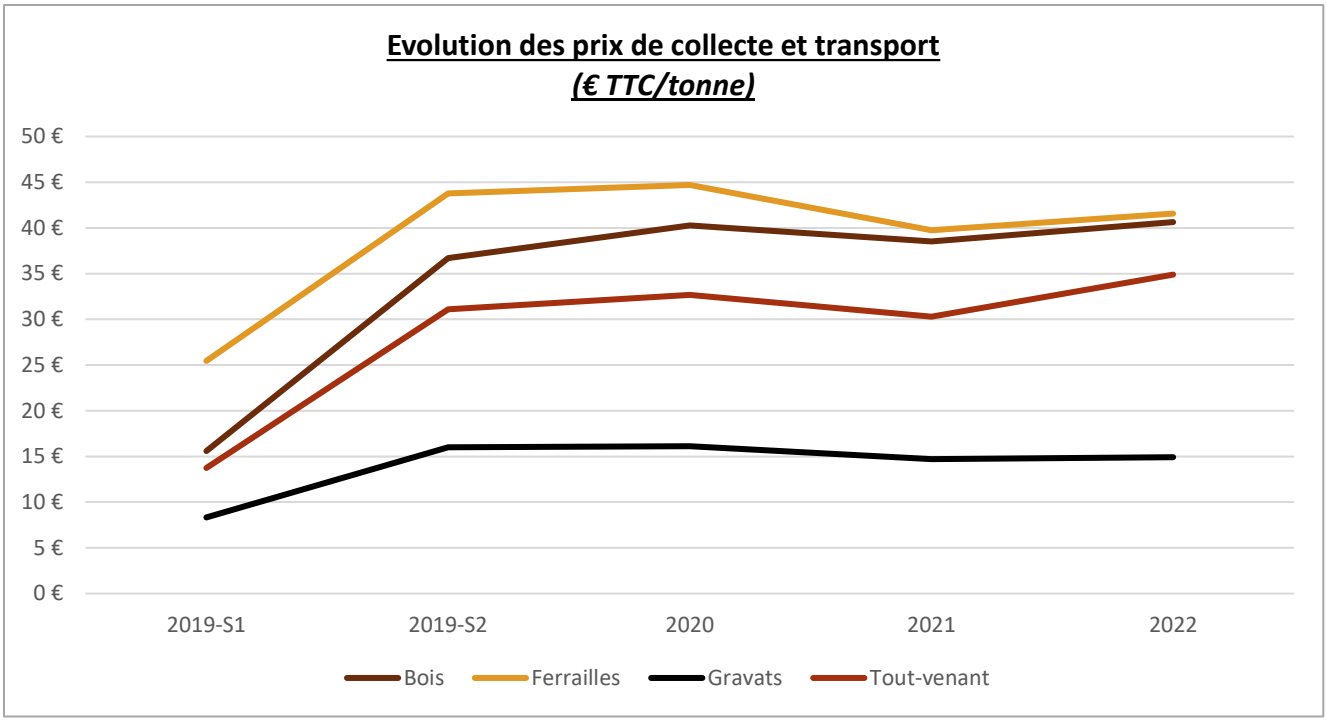

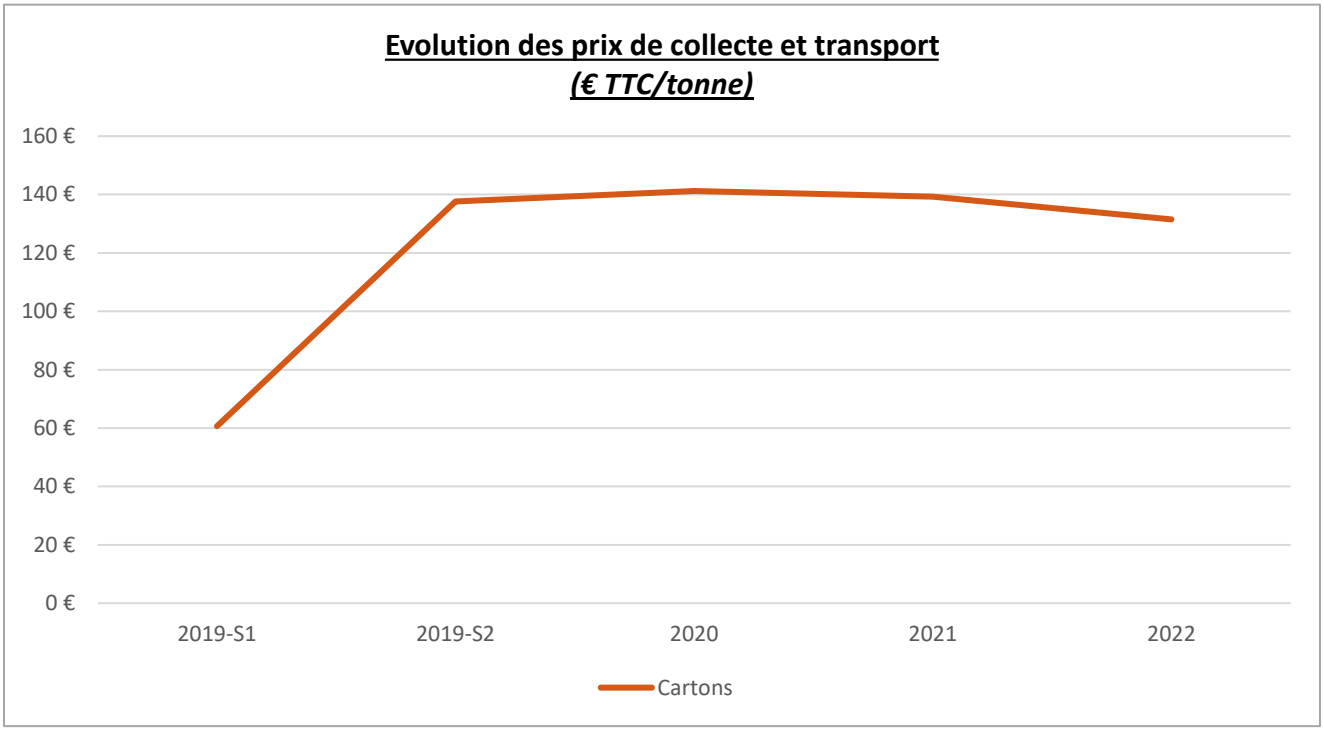

Les évolutions de prix sur l'année 2022 s'expliquent :

- lorsqu'elles sont à la hausse, par l'application des formules de révisions de prix prévues au marché
- lorsqu'elles sont à la baisse, par une meilleure optimisation en matière de remplissage des bennes

6.2 Prix unitaires de traitement

Sauf précision, l'ensemble du tout-venant en provenance de la déchetterie d'Allain est enfoui. Aucun traitement n'est appliqué sur la ferraille, c'est pourquoi ce flux n'apparait plus ici.

Depuis la loi de finances 2021, les prestations de traitement des matériaux recyclables sont éligibles au taux réduit de 5,5%. Un taux de TVA de 10% est appliqué sur le traitement du tout-venant.

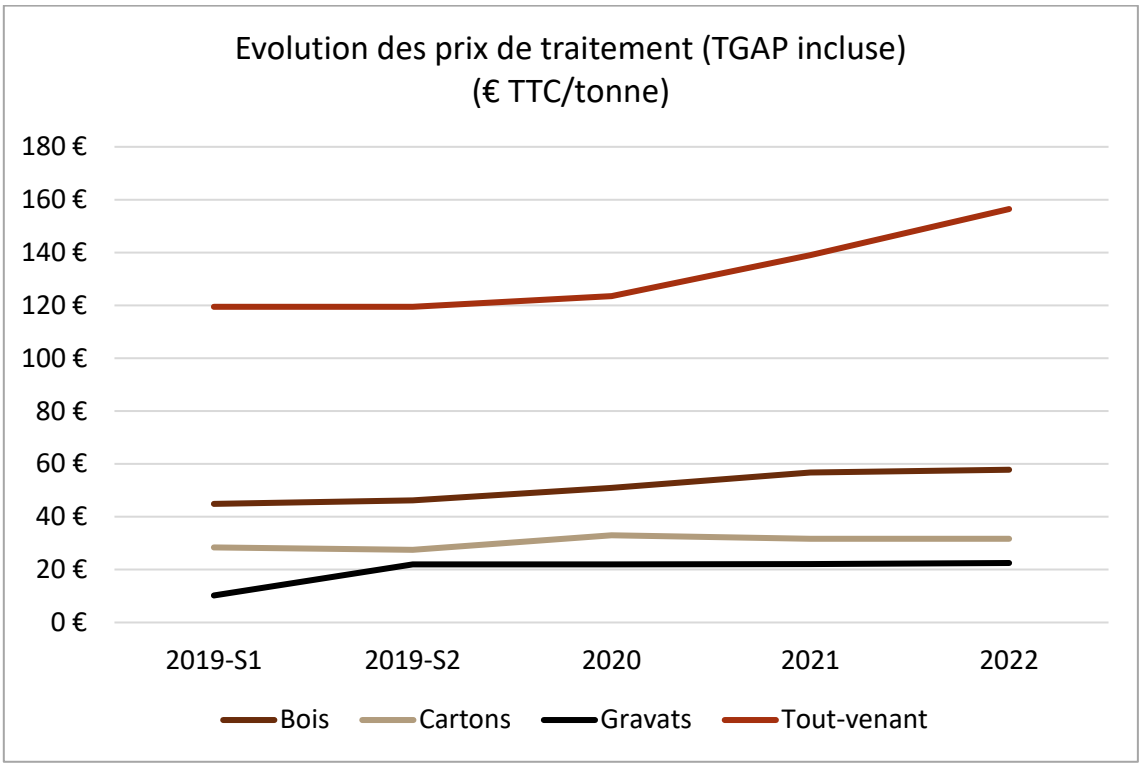

6.3 Dépense et recettes

Les tonnages inscrits dans ce tableau prennent en compte les dépôts des habitants du territoire sur la déchetterie ainsi que ceux des populations extérieures pour lesquelles il existe un conventionnement avec les communes (cohérence géographique).

Le coût technique inscrit dans le tableau ci-dessous comprend les coûts de collecte, transport, traitement et gardiennage.

Le coût aidé tient compte des recettes de la facturation des accès extérieurs au territoire et de la participation des entreprises.

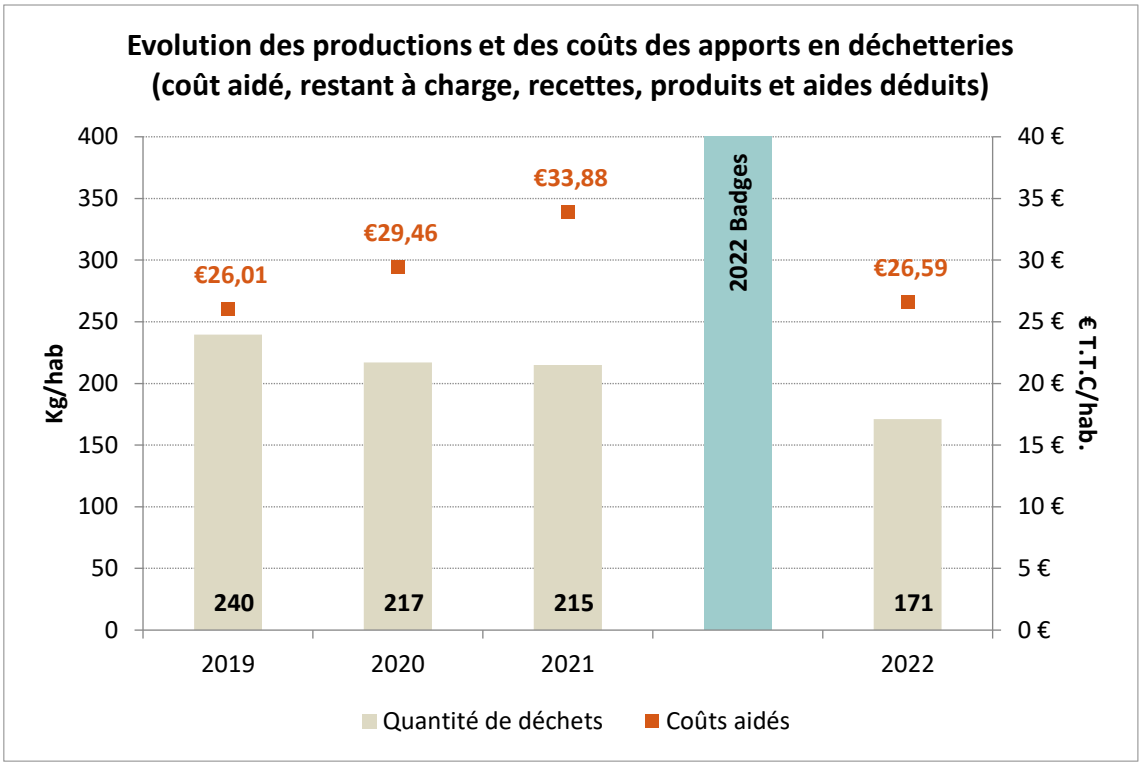

Le coût aidé est en baisse. La mise en place du contrôle d'accès par badge a permis de réduire les quantités de déchets apportés par les habitants. Des démarches de prévention et de réduction ont été mises en place pour permettre cette baisse de production.

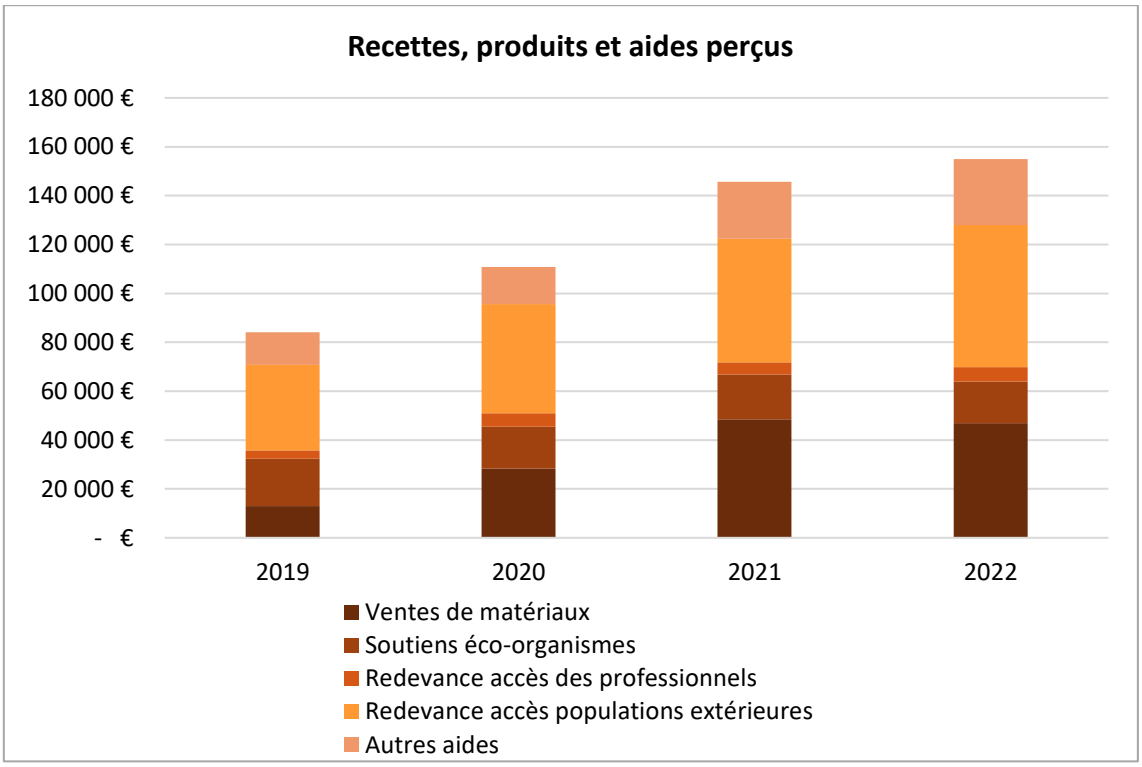

COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1 Collecte en porte-à-porte

Les artisans, commerçants et entreprises qui le demandent peuvent être collectés par le service de la COVALOM, dans la mesure où il s'agit de déchets assimilés aux ordures ménagères, ne nécessitant pas de sujétions techniques particulières.

Depuis le 1er janvier 2017, l'assujettissement des artisans, commerçants, entreprises, associations et administrations à la Redevance Spéciale (RS), a été mise en œuvre selon les termes suivants :

- une franchise est appliquée sur les 240 premiers litres de déchets produits par semaine ;
- au-delà de 240 litres : (Volume des bacs mis à disposition – 240 litres) x prix au litre x nombre de collecte par an ;
- le montant de TEOM est déduit du montant calculé précédemment. Le cas échéant, si la TEOM est supérieure au montant calculé du coût du service, alors l'assujetti n'est pas redevable à la RS.

En 2022, la redevance spéciale a recouvert un montant total de 14 562 €.

2 Accès en déchetterie

L'accès en déchetterie pour les professionnels est autorisé moyennant une contribution financière.

Ces tarifs ont été revus au moment de la mise en œuvre du contrôle d'accès en déchèterie. Ils sont désormais calculés au forfait en fonction du flux apporté.

Professionnels de la CCPCST

Bois : 30.90€ HT

Cartons : 6.40€ HT

Déchets Verts : 19.80€ HT

Gravats : 27.90€ HT

Tout-Venant : 52.80€ HT

Professionnels extérieurs

Bois : 33.99€ HT

Cartons : 7.04€ HT

Déchets Verts : 21.78€ HT

Gravats : 30.69€ HT

Tout-Venant : 58.08€ HT

La facturation est assurée par COVALOM. Les recettes sont déduites des prestations facturées à la collectivité.

Déchetterie Accès des professionnels	Tout-venant	Bois	Gravats	Déchets verts	Papiers Cartons	TOTAL
2019						
Volume (en m³)	160,5	44	19	3,5	0	227
Recettes	2 729€	440€	245€	38€	0 €	3 454 €
Répartition des apports	71 %	19 %	8 %	2 %	0 %	100 %
2020						
Volume (en m³)	246	107,5	11	2,5	35	402
Recettes	4 182 €	1 075 €	143 €	28 €	175 €	5 603 €
Répartition des apports	61 %	27 %	3 %	0 %	9 %	100 %

2021						
Volume (en m³)	183,6	130,5	16,75	-	74,5	405,35
Recettes	3 121 €	1 305 €	218 €	-	373 €	5 017 €
Répartition des apports	62 %	26 %	4,5 %	-	7,5 %	100 %
2022						5 950 €
Nombre d'apports	72	46	9	-	80	207
Répartition des apports	35 %	22 %	4 %	-	39 %	100 %

DEUXIEME PARTIE : PREVENTION / PROJETS

1 Mise en place d'un contrôle d'accès en déchetterie d'ALLAIN

La collectivité a mis en place un système de contrôle d'accès à la déchetterie d'ALLAIN. Cela a consisté à activer les barrières en entrée et en sortie de site, ainsi que le système d'identification et de comptage.

Les travaux et la distribution des badges aux habitants ont eu lieu sur le dernier trimestre 2021.

La déchetterie est désormais accessible avec un badge depuis le 1er janvier 2022.

Fin 2022, près de 4 000 badges ont été distribués pour 5 164 foyers estimés, soit plus de 75% de la population du territoire. La distribution se poursuit tout au long de l'année.

En plus d'améliorer les conditions de sécurité à l'intérieur du site, ce dispositif permet d'avoir un meilleur contrôle de la qualité du tri. Les gardiens sont également davantage disponibles pour les usagers.

Plus de 13 500 passages ont été enregistrés sur l'année 2022.

2 Changement des fréquences de collecte

Avec l'étude de mise en œuvre de la tarification incitative et les conclusions qui en avaient été tirées, COVALOM s'est attardée sur plusieurs indicateurs afin d'observer d'éventuelles évolutions de service.

COVALOM gérant 2 territoires, il est plus facile d'avoir des chiffres concrets à analyser. En 2019, le constat a été fait sur le territoire de la CC Moselle et Madon que 85% des foyers ne sortaient plus leur bac d'ordures ménagères que toutes les 2 semaines, voire moins. Seulement 15% des foyers continuaient de présenter leur bac d'ordures ménagères chaque semaine. Il a donc été fait le choix de modifier les fréquences de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en porte-à-porte pour ce territoire. En s'appuyant sur cet exemple et sur les conclusions de l'étude de mise en œuvre d'une tarification incitative sur le territoire du Pays de Colombey et du sud toulois, il est rapidement apparu qu'il était nécessaire de solliciter les élus pour qu'ils se positionnent sur le sujet : diminuer le nombre de collecte d'OM et augmenter le nombre de collecte de tri sélectifs. C'est ainsi qu'il a été décidé de mettre en œuvre à partir d'avril 2022 un passage tous les 15 jours (C0,5) pour les OMR et un passage toutes les semaines (C1) pour les emballages recyclables.

Cette nouvelle organisation a permis d'observer une meilleure maitrise du coût de collecte en lien avec la réduction du nombre de tournées (moins de kilomètres, moins de carburants consommés) et un meilleur taux de remplissage des véhicules. Cette nouvelle organisation correspondait

aussi à un enjeu économique, les déchets mieux triés constituant des ressources potentielles pour des activités de valorisation et de recyclage.

La nouvelle organisation a impliqué de prendre en compte plusieurs problématiques :

- La fréquence de passage réduite des OMR pour les professionnels a demandé une adaptation pour les métiers de bouche sur tout le territoire (magasin, restaurant, traiteur, boucherie, boulangerie…), ainsi que pour les cantines, écoles, salles des fêtes, assistantes maternelles à domicile et crèches.

- Les zones industrielles regroupant de gros producteurs de déchets ont également vu leur fréquence de collecte adaptée selon les conventions de redevances spéciales. Ainsi, des échanges ont eu lieu avec eux sur le début d'année 2022 afin d'adapter leur convention. Il s'agissait également de revoir leur dotation et de l'ajuster au mieux au nouveau service. Cela a également permis de repasser des informations concernant les consignes de tri.

- Les immeubles, et gros ensembles d'habitat collectif rencontrant des problèmes de stockage de bacs (quantité, individualisation quasiment impossible), et d'odeurs (en cas de fortes chaleurs).

La CCPCST et COVALOM restent vigilants quant aux problématiques de stockage dans les habitations exiguës. Une attention est également portée aux changements de capacité des volumes de bacs (pour des bacs plus gros permettant de stocker 15 jours) qui engendreraient des collectes plus fastidieuses pour les équipages (bacs plus gros = bacs plus lourds).

La prise en compte des situations spécifiques est également un des enjeux de ce nouveau fréquentiel. Une FAQ a été rédigée pour aider les habitants dans leur changement de pratique.

CHANGEMENTS DES FREQUENCES DE COLLECTE

Avec la mise en place des nouvelles consignes de tri, le volume des sacs de tri a massivement augmenté. Vous sortez également beaucoup moins vos ordures ménagères.
Afin d'accompagner cette dynamique, et pour répondre à vos nouvelles habitudes, le service déchets ménagers de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois adapte les fréquences de ramassage des déchets.

Les sacs et bacs jaunes de tri sont ramassés une fois par semaine, et les bacs d'ordures ménagères sont ramassés une semaine sur deux.

Toutes les réponses à vos questions (ou presque) ont été rassemblées ici. Si toutefois, vous ne trouviez pas l'information recherchée, n'hésitez pas à contacter directement le service déchets ménagers par téléphone au 03.54.95.62.41 ou par mail à secretariat@covalom.fr.

Communauté de communes Pays de Colombey et du Sud Toulois

Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois
6, impasse de la colombe
54170 COLOMBEY-LES-BELLES
03.83.52.08.16

Service Déchets Ménagers
COVALOM
145, rue du Breuil
54230 NEUVES-MAISONS
03.54.95.62.41
secretariat@covalom.fr

CITEO — Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Acteur français de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les papiers et les emballages ménagers.

1

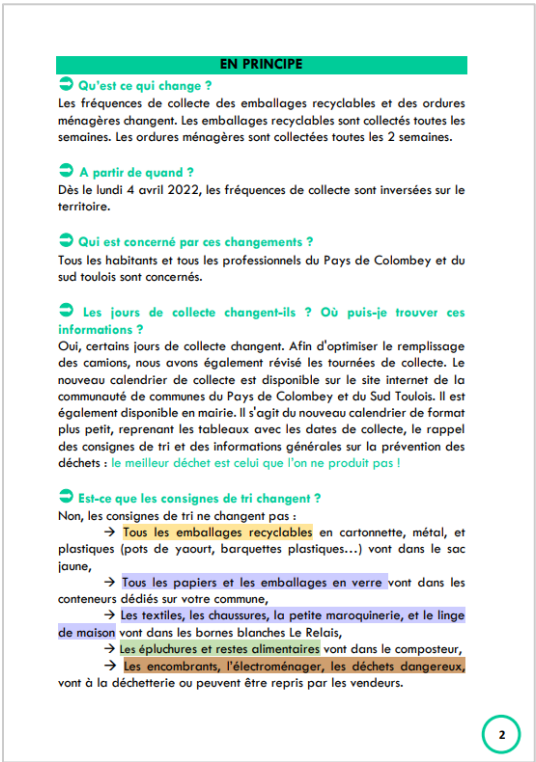

EN PRINCIPE

Qu'est ce qui change ?
Les fréquences de collecte des emballages recyclables et des ordures ménagères changent. Les emballages recyclables sont collectés toutes les semaines. Les ordures ménagères sont collectées toutes les 2 semaines.

A partir de quand ?
Dès le lundi 4 avril 2022, les fréquences de collecte sont inversées sur le territoire.

Qui est concerné par ces changements ?
Tous les habitants et tous les professionnels du Pays de Colombey et du sud toulois sont concernés.

Les jours de collecte changent-ils ? Où puis-je trouver ces informations ?
Oui, certains jours de collecte changent. Afin d'optimiser le remplissage des camions, nous avons également révisé les tournées de collecte. Le nouveau calendrier de collecte est disponible sur le site internet de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois. Il est également disponible en mairie. Il s'agit du nouveau calendrier de format plus petit, reprenant les tableaux avec les dates de collecte, le rappel des consignes de tri et des informations générales sur la prévention des déchets : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Est-ce que les consignes de tri changent ?
Non, les consignes de tri ne changent pas :
→ Tous les emballages recyclables en cartonnette, métal, et plastiques (pots de yaourt, barquettes plastiques…) vont dans le sac jaune,
→ Tous les papiers et les emballages en verre vont dans les conteneurs dédiés sur votre commune,
→ Les textiles, les chaussures, la petite maroquinerie, et le linge de maison vont dans les bornes blanches Le Relais,
→ Les épluchures et restes alimentaires vont dans le composteur,
→ Les encombrants, l'électroménager, les déchets dangereux, vont à la déchetterie ou peuvent être repris par les vendeurs.

2

3 Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est

La CCMM et la CC du Pays de Colombey et du sud toulois, par le biais de leur service mutualisé de gestion et traitement des déchets ménagers COVALOM, ont entamé en 2022 la troisième année du programme de prévention et de gestion des biodéchets (GEBIODEC) financé par l'ADEME.

Les thématiques de l'appel à projet sont les suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Gestion de proximité des biodéchets
- Evitement des déchets verts

Cette troisième année a permis de faire la promotion du compostage partagé auprès des communes et de commencer le développement des premiers sites dans les villages : Favières, Colombey-les-Belles et Mont l'Etroit.

Deux sessions de formation de guides composteur et de jardiniers au naturel ont eu lieu. Ces formations durent 3 jours et pour avoir une bonne illustration des sujets abordés, les lieux de formations sont choisis sur les 2 territoires, indépendamment des lieux d'origine des stagiaires. Cela permet une meilleure mixité des profils et des pratiques, mais aussi un brassage au sein même du réseau.

Toujours sur cette thématique du compostage, une formation spécifique a été proposée pour accompagner l'équipe du restaurant de la base de loisirs de Favières dans leur pratique. Le composteur était laissé à l'abandon. Dans un souci d'optimisation des collectes des déchets ménagers de la base, il a été proposé au restaurateur de remettre en route de composteur avec les bons gestes de tri et de brassage. Le composteur a été correctement rempli tout au long de la saison et sera utilisé sur la saison 2023.

Le coût de ce projet s'élève à 61 000 € pour l'année 2022. Ce montant inclut les dépenses d'investissement, de fonctionnement et le salaire de l'Animateur gestion et prévention des biodéchets.

4 Création du Pôle Prévention et Tri

L'année 2022 a vu le départ de Perrine BERLOT en mai et l'arrivée de Julie POUGET en août. Ils sont encadrés par Barbara FREMIOT, technicienne en charge des éco-organismes.

Le choix a été fait de proposer des **animations scolaires** thématisées sur le recyclage des papiers à partir de septembre. Ces animations sont conditionnées à une première intervention autour des matières et des règles de tri des emballages recyclables destinés au sac jaune. Les interventions ont eu lieu dans une dizaine de classes, maternelles et primaires de tous niveaux.

En parallèle des animations ont été pérennisées sur le **marché de producteurs à Allamps**. En tout ce sont 5 interventions qui ont eu lieu dans ce cadre. A chaque fois les ambassadeurs essaient de rendre attractifs leur stand avec un sujet en particulier. Cela peut être un sujet d'actualité (Noël ou Octobre rose) ou un sujet propre au service (compostage et tri des biodéchets). A chaque fois les habitants se prêtent au jeu et viennent discuter avec les ambassadeurs.

ANNEXES

SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA GESTION MUTUALISE DU SERVICE COVALOM

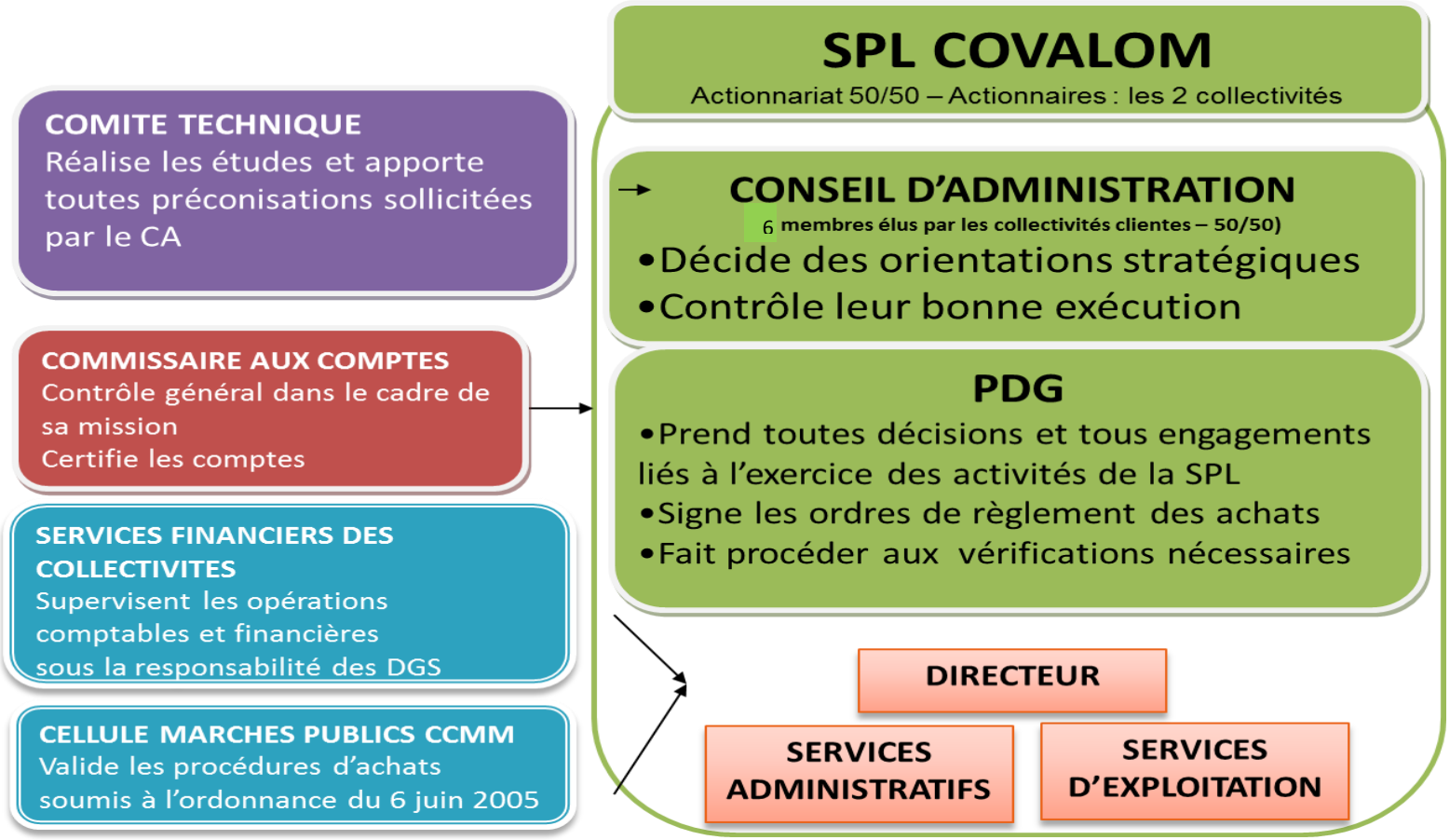

ORGANIGRAMME du service

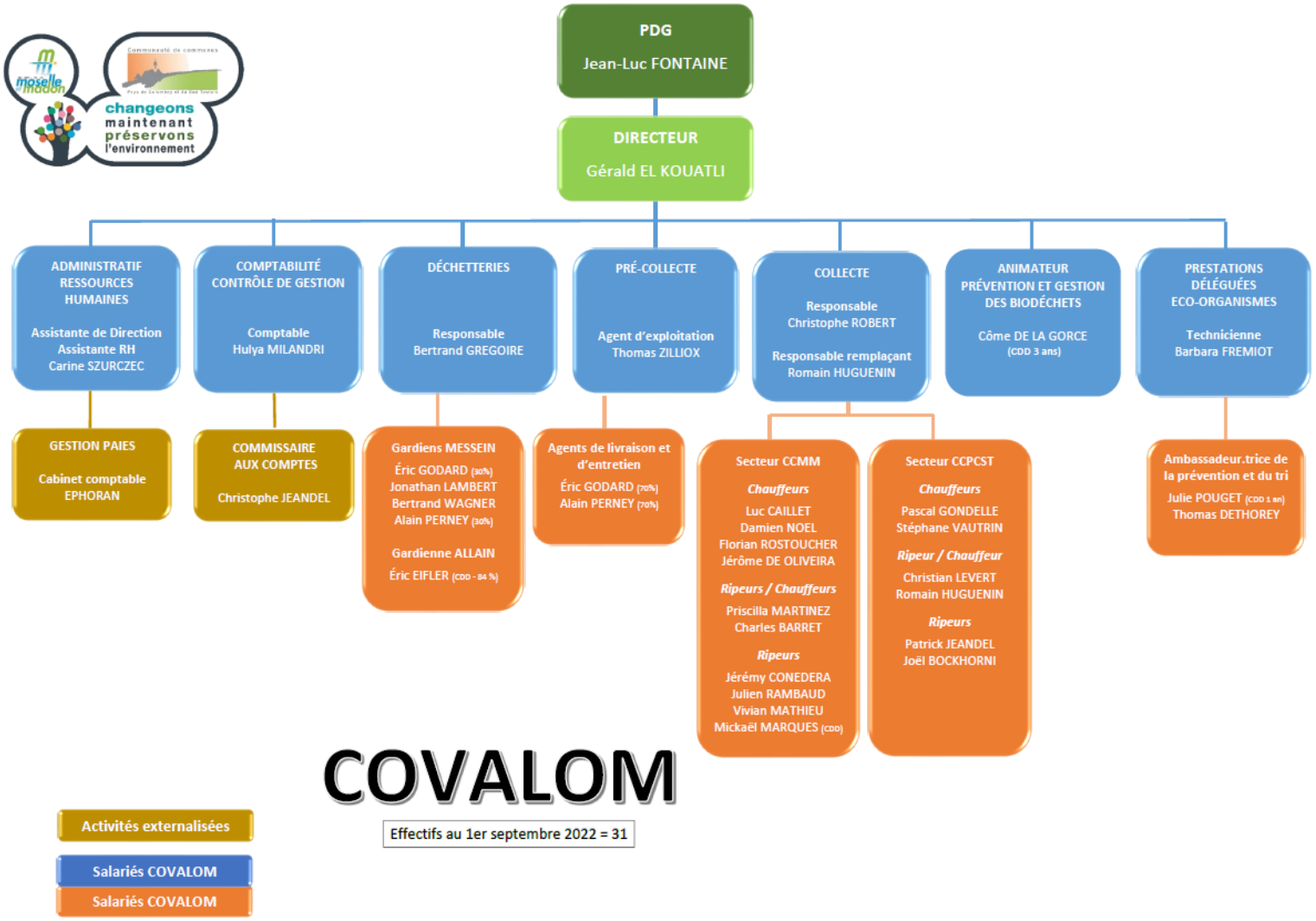

Sur la partie prévention/communication, le service est épaulé par Morgan BESRECHEL, Chargé de communication et NTIC, Animateur prévention déchets, Référent Territoire Energie Positive et Plan Climat Air Energie Territorial (CCPCST)

EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

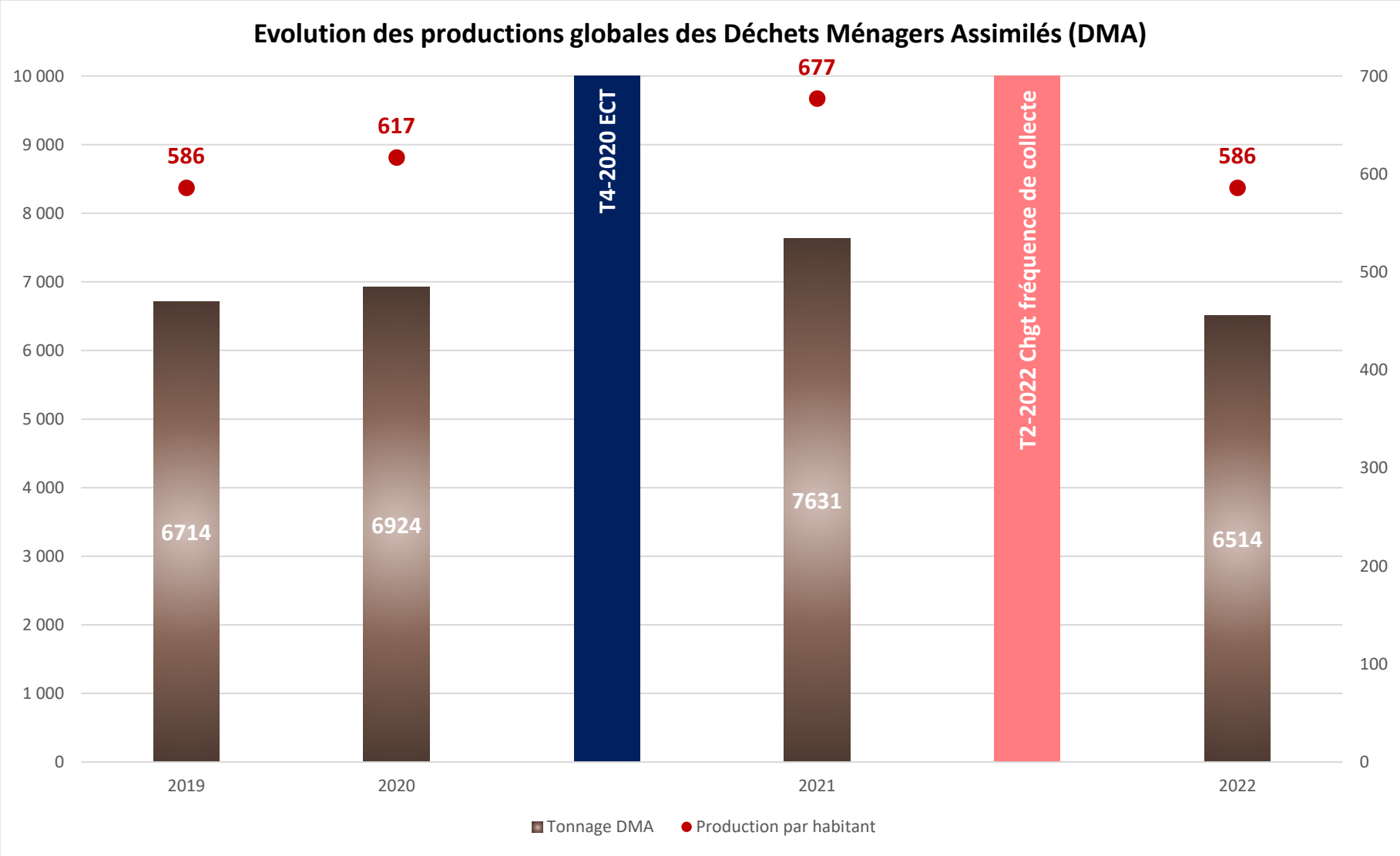

EVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

<u>Définition</u> : la valorisation comprend le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique). Les autres modes de traitement sont l'incinération avec ou sans valorisation énergétique et la mise en décharge.

Taux de valorisation (hors gravats) – CC Pays de Colombey et Sud Toulois			
2019	**2020**	**2021**	**2022**
49 %	51 %	52 %	56 %

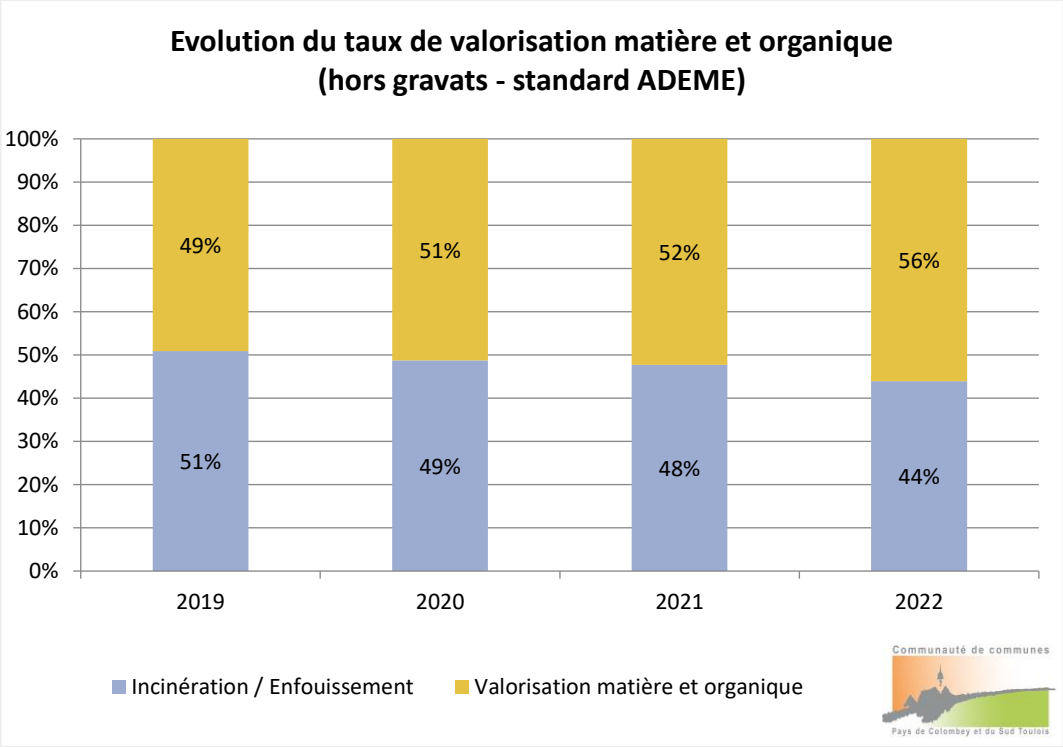

Une part importante de nos déchets peut être recyclée et valorisée pour en faire de nouveau une ressource. **Le plan national déchets 2009-2012 lancé à la suite du Grenelle de l'Environnement prévoyait d'orienter 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 vers les filières de valorisation et 45% en 2015.**

<u>Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux</u>, fixait pour objectif un taux de 55% pour 2020, et fixe un objectif de 65 % d'ici 2025. Ces objectifs ambitieux sont en cohérence avec les directives européennes et la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Sur le territoire du Pays de Colombey et du sud toulois, les tonnages d'OMR et de tout-venant sont principalement enfouis. Cela ne représente plus que 30% du flux total des DMA sur le territoire.

Tous les autres flux (verre, emballages, papiers, textiles, déchets verts, autres flux de déchetterie) sont valorisés soit en réemploi, en recyclage ou en compostage.

** il est à noter que la méthode de calcul a quelque peu évolué en 2019 pour être davantage en accord avec l'évolution des filières de traitement*

EVOLUTION DES COUTS DE FINANCEMENT DU SERVICE

Les coûts de financement du service sont ici présentés annuellement et par découpés par flux. Ils reprennent les coûts aidés TTC issus de la matrice des coûts.

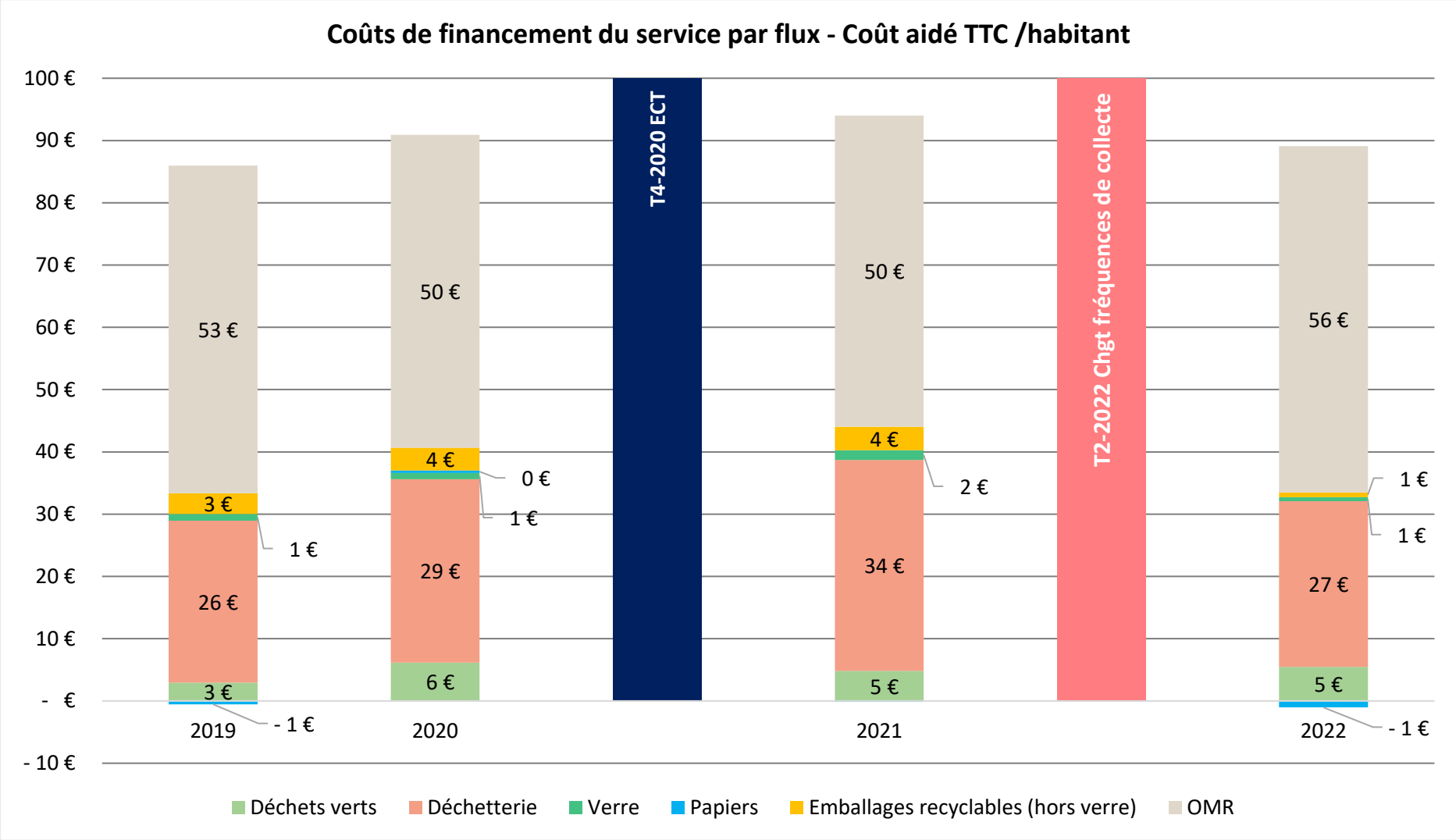

COMPARATIF EN PROPORTION DES COUTS ET TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS

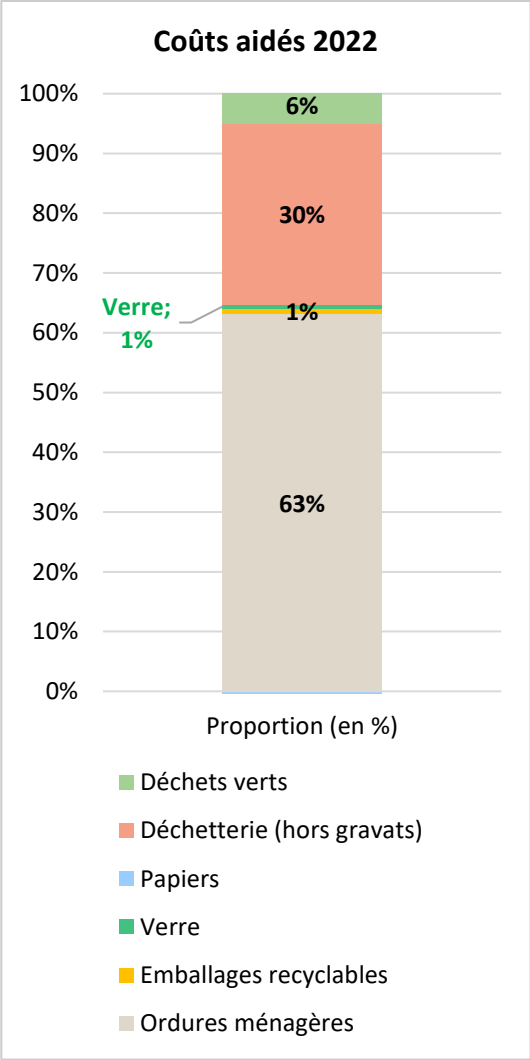

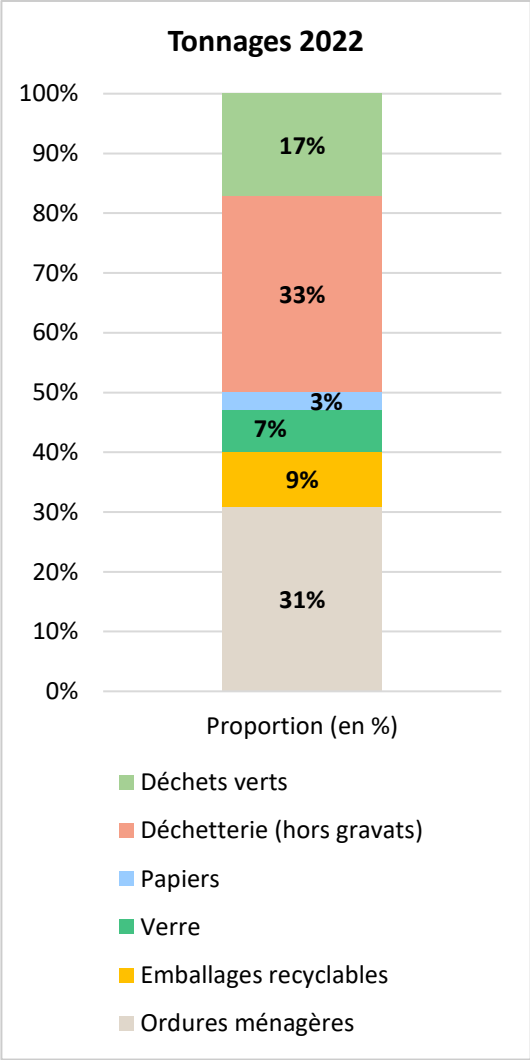

SYNTHESE 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
38 communes – 11 126 habitants

DMA	6 514 tonnes 586 kg/hab.
Ordures ménagères	**1 802 tonnes 162 kg/hab.**
Matériaux recyclables	**1 210 tonnes 109 kg/hab.**
Déchetterie	**2 502 tonnes 225 kg/hab.**
Déchets verts	**1 000 tonnes 90 kg/hab.**

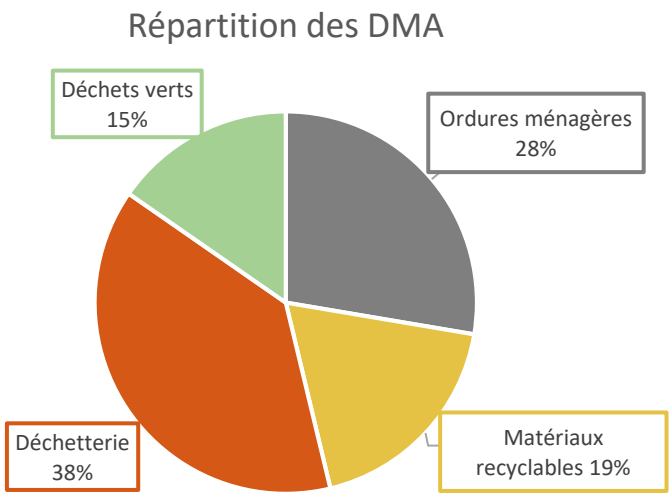

Evénements marquants

- ★ Mise en œuvre du plan d'actions de l'appel à projet GEBIODEC Année #3
- ★ Inversion des fréquences de collecte OMR et tri
- ★ Mise en place d'un système d'accès en entrée de déchetterie à ALLAIN
- ★ Développement des animations de sensibilisation
- ★ Installation des premiers sites de compostage partagé
- ★ Renouvellement de marchés de collecte et traitement
- ★ Poursuite des augmentations des taux de TGAP

Evénements à venir

- ★ Pérennisation des actions d'animation liées aux biodéchets
- ★ Mise en place de nouveaux outils de communication à destination des habitants
- ★ Mise en place de 5 nouvelles filières en déchetterie
- ★ Journées Portes Ouvertes 10 ans COVALOM
- ★ *Création d'un quai de transfert pour les emballages recyclables à Messein*
- ★ *Création d'une plateforme de compostage gérée par COVALOM*